

Chapitre 5

La faisabilité politique d'un revenu inconditionnel :

Une *Qualitative Comparative Analysis*

Introduction

Dans ce cinquième chapitre, nous montrons pourquoi et comment l'analyse comparative offre les meilleurs points d'appui, à la fois théoriques et empiriques, pour l'analyse de la faisabilité politique d'un instrument de l'action publique. Nous commencerons par évoquer la place centrale occupée par la comparaison au sein de la discipline politologique et préciser une méthodologie de la comparaison qui soit à la fois valide au plan théorique et applicable à nos études de cas (**section 1**). On montrera qu'une technique comparative spécifique, la *Qualitative Comparative Analysis* (QCA), convient particulièrement à notre recherche de ce double point de vue. Après en avoir exposé les fondements théoriques et les principes de fonctionnement (**section 2**), nous appliquerons la technique QCA à nos études de cas. Pour ce faire, il sera notamment nécessaire de formuler une définition suffisamment restrictive de la faisabilité politique, alors considérée comme variable dépendante. Nous examinerons les résultats obtenus en décryptant les formules résultant de l'analyse QCA, qui représenteront autant d'hypothèses quant à la faisabilité politique d'un revenu inconditionnel (RI) (**section 3**). Pour terminer, ce chapitre sera focalisé sur quelques limites inhérentes à l'usage de cette technique comparative. L'ensemble du chapitre sera bien entendu alimenté par les développements des précédents, et il alimentera lui-même le retour sur le cas effectué de façon approfondie au sixième et dernier chapitre.

Section 1 : La comparaison au cœur de la science politique

(1) Problèmes de la politique comparée

En science politique il arrive souvent que l'on qualifie d'analyse comparée les études portant sur l'étranger, i.e. portant sur un – ou des – pays dont le chercheur n'est pas originaire. Dans cette acceptation la politique comparée représente un champ très distinct, voire marginal, au sein de la discipline.¹ Cette acception est cependant trop restrictive. En effet, l'étude des variations, donc la comparaison, forme le cœur méthodologique de *toute* explication scientifique des phénomènes politiques.² Dans ce cas de figure la comparaison ne peut définir un champ distinct, mais représente une méthode applicable à l'ensemble des champs. Dans le même temps, affirmer que la comparaison constitue le cœur méthodologique de la science politique n'équivaut pas à défendre l'idée selon laquelle la comparaison a permis l'unification de la discipline. En effet, tout en étant inhérente à toute explication en science politique et, plus largement, en sciences sociales, l'application des méthodes comparatives est rarement systématisée et peu souvent explicitée.

Pourquoi, tout d'abord, parler du caractère « inhérent à toute explication » ? En science politique, l'expérimentation directe est rendue extrêmement difficile pour des raisons à la fois pratiques et déontologiques. On peut difficilement imaginer, par exemple, qu'un chercheur étudiant les révolutions ouvrières fasse procéder à des expérimentations reproduisant ces phénomènes. Ainsi devra-t-il se résoudre à ne tenir compte que des faits qui se sont réellement produits en les rapprochant au moyen de la comparaison, recourant à ce que Durkheim nommait l'expérimentation indirecte :³

« Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre. Quand ils peuvent être artificiellement produits au gré de l'observateur, la méthode est l'expérimentation proprement dite. Quand, au contraire, la production des faits n'est pas à notre disposition et que nous ne pouvons que les rapprocher tels qu'ils se sont spontanément produits, la méthode que l'on emploie est celle de l'expérimentation indirecte ou méthode comparative ».⁴

¹ Cf. Sartori 1994 ; Schmitter 1993: 171.

² On peut aller plus loin encore et affirmer, comme le fait Charles Ragin, que « virtually all empirical social research involves comparison of some sort » (Ragin 1987: 2).

³ Cf. Frogner 1994: 63.

⁴ Durkheim 1988 [1894]: 217.

La comparaison sert donc de substitut à l'expérimentation directe, dont elle constitue la meilleure approximation possible.⁵ Elle vise à *contrôler* la validité d'hypothèses de recherche, en mettant en rapport des cas contrastés. En science politique la méthode comparative se trouve confrontée à un défi propre à l'objet de la discipline, que l'on résume par l'expression : « beaucoup de variables, peu de cas ».⁶ Ce défi rend particulièrement délicate l'application de l'expérimentation indirecte, et impose une réflexion spécifiquement méthodologique en préalable à toute analyse comparative.

Si dans certains cas le politologue dispose d'abondantes données lui permettant de recourir aux statistiques (études électorales, comportements politiques), le plus souvent il étudie des phénomènes relativement rares (mouvements sociaux, partis, leaders, syndicats, gouvernements). Qui plus est, il se trouve confronté à une division du monde réel en un nombre limité d'entités politiques, les Etats, qui s'imposent en postulat à toute recherche. Ainsi dans le cas de notre travail sur la faisabilité politique d'un RI sommes nous contraints de comparer des systèmes politiques existants. C'est cette combinaison d'une recherche portant sur des phénomènes rares et d'une démarche contrainte par l'existence d'un nombre restreint d'Etats qui rend si délicate l'expérimentation indirecte en science politique. Mais c'est cette même combinaison qui définit la politique comparée dans son sens le plus large, soit une recherche portant sur les phénomènes politiques et reposant sur des données relatives à plusieurs unités macro-sociales.

Dans la littérature spécialisée, la question du « beaucoup de variables, peu de cas » est de mieux en mieux documentée. Déjà explorée dans les textes classiques de la discipline, elle a fait l'objet de nombreux débats depuis le milieu des années 1980. Parmi les classiques, Arend Lijphart est celui qui a le plus nettement exprimé les difficultés d'un usage rigoureux de la méthode comparative en science politique.⁷ Dans l'un de ses textes les plus fréquemment cité,⁸ il faisait de la méthode statistique la voie royale de la science politique, proposant différentes techniques visant à rapprocher la comparaison des canons de cette dernière, en suggérant notamment d'augmenter autant que possible le nombre de cas étudiés : « any enlargement of the sample, however small, improves the chances of instituting at least some control ».⁹ Cette façon de considérer la méthode comparative comme inférieure à la

⁵ Même si Lijphart parle de « very imperfect substitute » (Lijphart 1971: 685).

⁶ Lijphart 1971: 685.

⁷ « The quintessential expression of the 'comparative method' was provided by Lijphart whose views exemplify what became the dominant understanding in the field » (Hall 2003: 380).

⁸ Lijphart 1971.

⁹ Lijphart 1971: 689.

méthode statistique,¹⁰ et de tenter de l'en rapprocher le plus possible, faisait cependant l'impasse sur l'apport exceptionnel des études *small-N* fondées sur un (relativement) petit nombre de cas. Même s'il reconnaissait qu'une étude comparative *small-N* véritablement approfondie pouvait être plus instructive qu'une analyse statistique superficielle, Lijphart considérait la « méthode expérimentale », i.e. statistique, comme étant meilleure. En effet, il la supposait seule capable d'optimiser le niveau de contrôle. Pourtant la connaissance des phénomènes politiques a beaucoup progressé par le biais d'études comparatives portant sur un petit nombre de cas, ce qui permet de s'interroger sur la pertinence du critère utilisé par Lijphart pour critiquer la méthode comparative.¹¹ La méthode statistique a par exemple tendance à obscurcir systématiquement les cas peu fréquents, qu'elle jugera non-relevants, alors qu'ils sont susceptibles d'être extrêmement instructifs. Comme l'indique David Collier, « small-n analysis has an important role to play, even when data for large-n studies are available ».¹²

Depuis la fin des années 1980, on a assisté à un retour en force des études fondées sur un petit nombre de cas. Dans ces travaux les chercheurs insistent sur les avantages offerts par la connaissance approfondie de quelques cas, qui facilite la sélection des variables clés et l'exclusion des variables non-pertinentes, ainsi que la détermination de valeurs prises par les premières.¹³ Dans le cas des études *small-N* comme dans le cas des travaux reposant sur l'outil statistique, la question de la rigueur méthodologique reste posée. Bien souvent les publications faisant appel à la comparaison contiennent un ensemble de présupposés non explicités, à la fois quant à la méthodologie générale et quant au choix des variables dépendantes ou indépendantes. A vingt-cinq ans de distance, Sartori et Mair peuvent ainsi établir des constats similaires :

« (...) a large majority of political scientists qualify as pure and simple unconscious thinkers. (...) The view presented in this article is, then, that the profession as a whole is grievously impaired by methodological unawareness. »¹⁴

« this third element [the method of research] is sometimes assumed by researchers to be unproblematic and hence is neglected. And it is this neglect, in turn, which lies at the root of some of the most severe

¹⁰ La distinction entre méthode comparative et méthode statistique, proposée par Lijphart, est relativement trompeuse, puisque toute méthode statistique est nécessairement comparative. Il faut donc entendre ici « méthode comparative » comme étant une méthode centrée sur l'étude détaillée d'un certain nombre de cas.

¹¹ Ce qui n'empêche pas, également, de reconnaître que certaines des intuitions de Lijphart s'avèrent extrêmement utiles dans la construction d'une recherche en science politique fondée sur la comparaison entre un petit nombre de cas.

¹² Collier 1998: 2.

¹³ Cf. Mair 1996: 318-319 ; cf. aussi Mahoney 2000 et 2003.

¹⁴ Sartori 1970: 1033.

problems in the cumulation of research, on the one hand, and in theory-building and theory-testing, on the other hand. »¹⁵

L'une des ambitions de ce cinquième chapitre consiste à éviter que cet écueil n'affecte l'intérêt de notre recherche, ce qui passera notamment par l'utilisation d'une technique – QCA – imposant des critères méthodologiques précis. Avant d'y venir, nous reprendrons toutefois quelques-uns des traits généraux qui devraient caractériser une analyse comparative rigoureuse.

(2) Comparer le comparable : réflexions méthodologiques

Rappelons que nous avons retenu, dans le cadre de cette étude, un ensemble de cas *comparables*, soit des cas dont de nombreuses caractéristiques semblables pourront être traitées comme constantes.¹⁶ Ce faisant nous adoptons ce que les comparatistes ont pris l'habitude d'appeler, à la suite de Mill, la « méthode de différence ». Celle-ci consiste à mettre en rapport des cas dans lesquels un phénomène se produit avec des cas dans lesquels ce phénomène ne se produit pas, l'ensemble de ces cas étant comparables sous de nombreux aspects.¹⁷ Notre comparaison, entamée en filigrane dans les chapitres précédents, concerne des pays industrialisés, membres de l'OCDE, disposant d'un système de protection sociale, de mécanismes de redistribution et de taxation développés, et de systèmes politiques démocratiques. En ce sens, nous pouvons les considérer comme comparables suivant la méthode de différence relativement à la question de la faisabilité politique d'un revenu inconditionnel. Il faut néanmoins noter qu'ils ne sont pas *parfaitement* comparables, au sens où l'on pourrait étudier une série limitée de variables et jugeant « toutes choses égales par ailleurs ». Dans notre exemple, si l'existence d'un système de protection sociale développé peut être légitimement considéré comme une caractéristique commune à tous les cas examinés, on peut supposer que la forme prise historiquement par chacun de ces systèmes peut influencer l'occurrence – ou la probabilité de l'occurrence – du phénomène examiné.

Cette dernière remarque doit donc tenir lieu d'avertissement : la comparabilité en science politique est toujours imparfaite, et la tâche du chercheur consiste à la rendre optimale en sélectionnant les *variables clés*.¹⁸ Ecarter les caractéristiques similaires ne peut donc

¹⁵ Mair 1996: 310. Cette remarque est presque reprise à l'identique dans Pennings & al. (1999: 26): « this element – i.e. its methodology – is all too often assumed to be unproblematic and hence is overlooked or even neglected ».

¹⁶ Lijphart 1971: 687.

¹⁷ Cf. Frogner 1994, Janoski et Hicks 1994.

¹⁸ Lijphart 1971: 690.

suffire : le travail proprement sélectif doit permettre d'écarter des variables dont l'importance est manifestement marginale en regard du phénomène considéré. Pour ne prendre qu'un seul exemple, il est probable que le fait qu'en Irlande une proportion plus importante de la population active soit employée dans le secteur primaire n'affecte pas (ou seulement très indirectement) la faisabilité politique d'un RI. Au final, la parcimonie requise par l'entreprise explicative ne pourra être obtenue sans considérations de ce type.

La comparabilité véritablement explicative impose également une *précision conceptuelle* maximale. Si la sélection des variables clés est effectivement cruciale, encore faut-il que celles-ci couvrent une réalité identique dans chacun des cas. En tentant de mieux cerner la notion de faisabilité politique, nous avons déjà montré combien un concept pouvait se prêter à des usages extrêmement variés, décrivant de façon parfois très contrastée des phénomènes similaires. En politique comparée, la référence à ce type de concept est fréquente. Dans un texte fameux, Giovanni Sartori qualifiait cette tendance d'« étirement conceptuel » (*conceptual stretching*), estimant qu'elle était une conséquence malheureuse de l'extension du champ d'application des sciences sociales utilisant la comparaison, qui aurait accéléré l'universalisation des concepts : « A major drawback of the comparative expansion of the discipline is, then, that it has been conducive to indefiniteness, to undelimited and largely undefined conceptualizations ».¹⁹

Bien entendu, Sartori le reconnaît lui-même, la comparaison requiert des universaux, mais ceux-ci doivent être *empiriquement opératoires*. En d'autres termes, ils doivent pouvoir être traduits en variables. Si la notion de faisabilité politique a été précisément définie plus haut, il est probable qu'elle reste à ce stade insuffisamment opératoire de ce point de vue. Comme l'écrit Sartori, « une variable est toujours un concept, mais un concept n'est pas nécessairement une variable ».²⁰ Cela n'implique pas que la « faisabilité politique » ne soit ni utile, ni pertinente en tant que concept précisément défini – notamment pour une étude qualitative approfondie – mais indique que la traduction en variable en réduira certainement la portée. De même le concept de dé-marchandisation forgé par Esping-Andersen couvre-t-il une réalité plus étendue que sa stricte quantification par le « score combiné de dé-marchandisation ».²¹ Pourtant c'est cette dernière qui rend possible la comparaison entre les performances des systèmes de protection sociale.

¹⁹ Sartori 1970: 1035 ; cf. aussi chapitre 3, introduction, *supra*, sur l'idée de « pré-notion ».

²⁰ Sartori 1970: 1044.

²¹ Cf. chapitre 2, section 1, *supra*.

Ainsi la réduction de l'étirement conceptuel passe-t-elle à la fois par une plus grande précision et, dans le cas de la comparaison proprement dite, par une opérationnalisation en variables. Seule cette opérationnalisation rend possible une vérification d'hypothèse par la quantification. L'édification de concepts « universels » aussi précis que possible – ce que Sartori appelle des « catégories intermédiaires » sur l'échelle d'abstraction, et que Keman & al. nomment « concepts that 'travel' » – est donc parfaitement compatible avec la création de variables opératoires destinées à en mesurer la valeur. Plus encore, elle représente une étape essentielle du travail comparatif.²²

Cas comparables et variables couvrant des réalités similaires sont donc deux conditions nécessaires à une approche comparative des phénomènes politiques. Les premiers peuvent être qualifiés d'*unités d'observation*, et les secondes d'*unités de variation*.²³ Leur examen croisé doit permettre de tester des hypothèses et de produire une explication plausible des différences entre cas. La question de l'universalisation des conclusions se posera alors au comparatiste, qui peut se limiter à plaider leur *validité interne*, c'est-à-dire leur applicabilité aux seuls cas examinés. Notre ambition, annoncée d'emblée, consistera à établir une généralisation modeste, donc à plaider la *validité externe* de nos conclusions, soit l'applicabilité à d'autres cas de pays industrialisés. Cela étant, il n'est pas superflu de souligner à nouveau qu'en sciences sociales la production de modèles de ce type est restreinte par l'impossibilité de recourir à l'expérimentation directe. Tout théorisation sera donc moyenne, et non absolue.

« The term *middle-range* indicates here the situation that only in a perfect world could the results of the comparative inquiry be considered as an absolute truth for all times and situations. »²⁴

L'ensemble de ces réflexions méthodologiques va guider notre travail spécifiquement comparatif. Celui-ci, qui a été fondé en théorie, doit à présent s'orienter vers le choix d'une technique rendant possible la mise en rapport des unités d'observation et des unités de variation.

²² « quantification enters the scene after, and only after, having formed the concept » (Sartori 1970: 1039).

²³ Pennings & al. 1999: 11. On verra plus loin que Charles Ragin parle d'unité explicative (*explanatory unit*) plutôt que d'unité de variation (Ragin 1987: 9).

²⁴ Pennings & al. 1999: 16.

Section 2 :

La *Qualitative Comparative Analysis* : un renouveau de la politique comparée ?

« The basic idea is that a phenomenon or a change
emerges from the intersection of appropriate preconditions –
the right ingredients for change. »
Charles Ragin²⁵

Les réflexions portant sur la méthodologie de la politique comparée, relancées dans les années 1970 par Lijphart, Sartori, ou Verba, ont grandement bénéficié de la publication, en 1987, de l'ouvrage de Charles Ragin *The Comparative Method*. L'auteur, professeur de sociologie à l'Université d'Arizona (Etats-Unis), y présentait une nouvelle technique de comparaison reposant sur l'algèbre booléenne, qu'il avait baptisée *Qualitative Comparative Analysis* (QCA).²⁶ Au cours des années suivantes, QCA allait non seulement être discutée dans divers champs disciplinaires (histoire, sociologie, science politique), mais aussi être utilisée avec un certain succès dans différentes études comparatives.²⁷ Avant de procéder à un tel exercice sur nos propres données (Section 3), nous allons souligner les aspects originaux de la conception théorique de Ragin et présenter les principaux traits de la technique. Pour ce faire nous utiliserons à la fois les nombreux textes publiés par Ragin lui-même et les commentaires qu'ils ont suscités. Cette étape de notre recherche ne devrait pas seulement permettre d'éclairer la technique QCA, mais également d'aiguiser le regard porté sur les aspects plus généraux de la politique comparée.

(1) *La Qualitative Comparative Analysis (QCA) entre statistiques et études de cas*

Charles Ragin présente toujours sa conception de la méthode comparative en opposant deux grandes traditions intellectuelles: l'approche « par les cas » et l'approche « par les variables ». La première est souvent désignée comme étant « qualitative », là où la seconde serait « quantitative ». Les comparatistes utilisant l'approche qualitative tentent de tirer l'explication d'un phénomène de l'examen attentif de plusieurs cas historiques. S'ils partent pour ce faire de notions théoriques existantes, ils procèdent également – suite à l'examen de leurs cas – à une sélection de facteurs explicatifs pertinents. Leur démarche est donc à la fois déductive *et* inductive, même si elle perd en généralité ce qu'elle gagne en prise en compte de

²⁵ Ragin 1987: 25.

²⁶ Cf. aussi Ragin 1994b.

la complexité.²⁸ En tout état de cause, une étude de ce type impose une connaissance approfondie de chaque cas et ne peut bien souvent porter que sur un nombre restreint d'observations. L'approche « par les variables », par contre, permet d'intégrer un nombre élevé de cas. Elle vise à tester des hypothèses théoriques par la statistique, à partir d'un nombre critique (« représentatif ») d'observations. Ces hypothèses sont rendues empiriquement opératoires par la mise en relation de variables quantifiables. La démarche « quantitative » permet d'évaluer le poids de chaque variable indépendante X dans l'occurrence d'une variable dépendante Y, mais ne permet pas nécessairement de déterminer les *combinaisons* de variables indépendantes induisant Y.²⁹ Le tableau 5.1, tiré de Ragin 1994, présente un utile résumé des caractéristiques respectives des deux approches.

Tableau 5.1 Approche par les cas et approche par les variables

Case-oriented	Variable-oriented
1. <i>View of cases</i> Singular entities Small number of cases Intensive-integrative examination	1. <i>View of cases</i> Observation of variables Large number of cases Extensive analysis of variation
2. <i>Understanding of causation</i> Multiple conjunctural causation Historical or genetic causation Temporal order studied directly Invariant relationships	2. <i>Understanding of causation</i> Uniform causation Structural causation Static analysis/inferred temporality Probabilistic relationships
3. <i>Explanation</i> Integrative accounts Interpretative explanations Historically specific	3. <i>Explanation</i> Radically analytic Parsimonious explanations Universal/nomothetic
4. <i>Goals</i> Knowledge of cases Understand patterned diversity Use/apply/advance theory	4. <i>Goals</i> Theoretically relevant knowledge Explain variation Test/adjudicate theories

Source : Ragin 1994: 302.

A l'évidence cette brève description des deux approches est extrêmement sommaire. Elle permet cependant d'apercevoir les différences les plus fondamentales entre une approche tenant compte de la complexité, au départ d'un très petit nombre de cas et une approche visant à une plus grande généralité, au départ d'un grand nombre de cas. L'ambition de Charles Ragin consiste à concilier autant que possible ces deux perspectives, en forgeant ce qu'il a lui-même appelé une « voie médiane »³⁰ entre approche par les cas et approche par les variables.

²⁷ Cf. De Meur & Rihoux 2002: 85-118 pour des références et une discussion d'applications dans différents champs disciplinaires.

²⁸ Ragin 1987: 49.

²⁹ Ragin 1987: 64.

³⁰ « The best way to bridge these two approaches and end the mutual suspicion is to find some *middle ground* where the concerns of both approaches can be addressed » (Ragin 1998: 107).

En particulier, il s'agirait de rendre possible l'étude comparative de plus de deux ou trois cas, tout en ne négligeant pas l'existence de combinaisons de causes produisant un effet (un « *historical outcome* »), i.e. la « causalité conjoncturelle multiple ».³¹ Ainsi la richesse de l'approche historique par les cas pourrait se combiner avec le caractère foncièrement comparatif et déductif (test d'hypothèses générales) de l'approche par les variables.

La notion de « causalité conjoncturelle multiple », centrale dans l'œuvre de Ragin, est particulièrement bien adaptée à l'étude des phénomènes socio-politiques. Une étude de ce type, qui repose sur le « pluralisme explicatif »,³² démontre non seulement que ces phénomènes n'ont jamais une seule et unique cause, mais surtout que chaque cause agit toujours en combinaison avec d'autres (chaque cause étant par conséquent « conjoncturellement nécessaire », mais pas suffisante). Une même cause peut avoir des effets différents selon la combinaison dans laquelle elle s'inscrit, et différentes combinaisons de causes peuvent parfaitement produire le même effet dans des cas différents. C'est ainsi qu'il faut comprendre le terme « conjoncturel » dans l'expression « causalité conjoncturelle multiple » : l'effet d'une cause sur la production d'un phénomène donné dépendra de son contexte.³³

Dans *The Comparative Method*, Charles Ragin indique cinq critères qui devraient selon lui caractériser une stratégie synthétique combinant apports de l'approche par les cas et apports de l'approche par les variables, formulant ainsi une série d'objectifs que nous partageons intégralement :³⁴

- « it should be capable of addressing a large number of cases » ;³⁵
- « [it] should embody as much of the strict comparative logic of experimental design as possible » ;
- « [it] should allow investigators to formulate parsimonious explanations » ;
- « [it] should provide a way for investigators to specify and study the major features of social units and social processes » ;
- « [it] should also allow consideration of alternative explanations ».

Pour donner une forme concrète à cette approche « centrée sur la diversité » (*diversity-oriented*),³⁶ Ragin imagine une nouvelle technique comparative, fondée sur l'algèbre booléenne, dont nous détaillons les principes fondamentaux dans la section suivante.

³¹ Sur la notion de « multiple conjunctural causation », cf. notamment Ragin 1987.

³² De Meur et Rihoux 2002: 34.

³³ Dans QCA « any one case is explained by a combination or conjuncture of causes, and all cases are explained with multiple causal conjunctures » (Griffin et Ragin 1994: 16).

³⁴ Ragin 1987: 82-84.

³⁵ Il faut ici comprendre « large number of cases » par opposition aux *études de cas*, le plus souvent centrées sur une seule unité macro-sociale.

³⁶ Ragin 1998: 107.

(2) Qualitative Comparative Analysis : *descriptif technique sommaire et exemple d'utilisation*

Logique de fonctionnement. Inspirée de l'algèbre booléenne,³⁷ la *Qualitative Comparative Analysis* (QCA) est une technique comparative qui repose par l'usage de variables codées de façon binaire suivant leur état « présent » ou « absent ».³⁸ La variable « Etat unitaire », par exemple, sera codée '1' pour les cas (pays) où l'Etat est unitaire, '0' pour ceux où il ne l'est pas. La notation '-' est réservée aux cas où les données permettant le codage sont indisponibles, la valeur restant par conséquent indéterminée. On verra plus loin que cette opération de codage, simple en apparence, implique non seulement des arbitrages délicats, mais aussi une perte d'information qu'il s'agit de limiter. Pour que les variables codées '1' ou '0' puissent être utilisées dans une comparaison, elles sont d'abord présentées dans une table des données brutes ou « table de vérité » (*truth table*), puis organisées dans une « table des configurations » regroupant les cas identiques.³⁹ Chaque ligne de ces tables représente une combinaison de variables (soit *un* ou éventuellement – dans la table des configurations – *plusieurs* cas), alors que chaque colonne représente une variable notée 1, 0, ou '-' suivant la procédure de codage binaire indiquée ci-dessus. L'une de ces colonnes sera réservée à l'effet que l'on souhaite expliquer (*output value*), soit la valeur de la variable dépendante ou « résultat historique », les autres étant réservées aux facteurs explicatifs (*input values*), soit les valeurs des variables indépendantes ou « conditions ». En théorie, toute table de vérité comprendra autant de lignes qu'il existe de combinaisons possibles de valeurs de variables indépendantes produisant une absence ou une présence du résultat étudié, soit pour n variables indépendantes 2^n lignes. En pratique on supprimera toutefois les lignes représentant des cas logiques mais non-observés.⁴⁰

Dans une formule booléenne la *présence* du trait correspondant à la variable A ($A=1$) sera marquée par l'usage d'une majuscule (A), son *absence* par une minuscule (a, soit $A=0$). Les opérateurs booléens de base employés dans QCA sont l'addition et la multiplication : *OU* et *ET*. Ainsi la formule $A + B = R$ signifie que la présence de A *ou* la présence de B (addition booléenne) produisent le résultat R. La formule $a + B = R$ signifie que l'absence de A *ou* la présence de B produisent R. La formule $AB = R$ doit être lue comme suit : la combinaison de

³⁷ Du nom de George Boole (1815-1864), mathématicien britannique.

³⁸ André-Paul Frogner parle à ce sujet de codage « shakespearien » (« être ou ne pas être ») (Frogner 2002).

³⁹ L'expression « table des configurations » est proposée par De Meur et Rihoux (2002).

⁴⁰ Pour aboutir à plus de parcimonie, on peut cependant réintroduire les cas logiques. Sur l'importance analytique des cas logiques, cf. De Meur et Rihoux 2002: 123-130.

A et B (multiplication booléenne) produit le résultat historique R. Une formule plus complexe du type $AB + aB + bC = R$ indique que R peut résulter de trois combinaisons de causes, A et B, ou non-A et B, ou non-B et C.

La visualisation d'une table des configurations hypothétique permet de clarifier aisément ces principes fondamentaux.

Tableau 5.2 : table des configurations hypothétiques

Cas observés	A	B	C	R
cas 1	1	0	1	1
cas 2	0	1	0	1
cas 3	1	1	0	1
cas 4	0	0	0	0
cas 5	0	1	1	0
cas 6	1	1	1	1

Si l'on ne retient que les cas observés dans lesquels le résultat historique R s'est produit, on obtient la formule suivante : $R = AbC + aBc + ABc + ABC$, dont la lecture s'effectue selon la logique juste exposée. Une telle formule, tirée de la table des configurations, est le point de départ d'une opération dite de « minimisation booléenne ». Puisque les combinaisons de causes ABC et AbC produisent le même résultat R, on déduit que le facteur B est non pertinent dans chacune d'entre elles. Par conséquent :

ABC se combine avec AbC pour produire AC ;

ABC se combine avec ABc pour produire AB ;

ABc se combine avec aBc pour produire Bc.

La formule minimisée peut alors s'écrire : $R = AC + AB + Bc$. Les termes de cette deuxième formule sont appelés « implicants premiers » (*prime implicants*). Chaque implicant premier couvre une ou plusieurs configurations dans la table des configurations. Ainsi la combinaison AC recouvre-t-elle de ABC et de AbC. Par la suite, on peut sélectionner les implicants premiers qui sont essentiels, afin d'obtenir une formule encore plus parcimonieuse.⁴¹

⁴¹ En pratique, un logiciel (QCA 3.0) effectue ces opérations. Dans le logiciel: quand le tableau des implicants premier apparaît, utiliser la fonction « F10 » pour suivre les étapes de minimisations. Quant « *** Solution *** » apparaît dans le bas de l'écran (à droite), on peut demander de finir en pressant « F9 ». L'équation sera alors la plus parcimonieuse possible. Le même résultat sera obtenu en pressant « ALT-R », puisque ce seront les « remaining prime implicants » qui apparaîtront (dans l'exemple ici, AC et Bc). Mais on peut aussi pousser « ALT-A » pour demander *tous* les implicants. On reviendra alors – dans l'exemple ici – à l'équation $S = AC + AB + Bc$

Tableau 5.3 : *implicants premiers hypothétiques*

<i>Expressions primitives</i>					
<i>Implicants premiers</i>		ABC	AbC	Abc	aBC
	AC	X	X		
	AB	X		X	
	Bc			X	X

On voit à travers ce tableau d'implicants premiers (*prime implicants chart*) que les implicants AC et Bc couvrent l'ensemble des expressions primitives. La formule peut donc être finalement minimisée comme suit : $R = AC + Bc$. En pratique, un logiciel informatique (QCA 3.0)⁴² réalise l'ensemble des opérations de minimisation pour produire l'équation finale, ainsi que de nombreuses opérations connexes. Il importe cependant de bien saisir la logique interne de fonctionnement de QCA, puisque à chaque étape le chercheur est susceptible d'intervenir. Dans cette perspective, il n'est pas superflu de proposer ici une lecture attentive d'une étude existante utilisant la technique de Charles Ragin et portant sur une thématique proche de notre question de recherche.

Exemple d'application. Dans un article publié en 2001, Charles Blake et Jessica Adolino font explicitement référence à l'idée de « faisabilité politique » qu'ils essaient de préciser en mettant à jour, par le biais de QCA, les combinaisons de conditions ayant permis – ou empêché – la naissance d'un système national d'assurance santé. Leur question de recherche peut être formulée comme suit : pourquoi les Etats-Unis n'ont-ils jamais réussi à mettre un tel système en place, alors qu'il existe dans l'énorme majorité des pays industrialisés ? Certains chercheurs jugent par exemple que la culture individualiste des Américains rend difficile l'adoption d'une mesure aussi universaliste, alors que d'autres estiment que les institutions américaines constituent l'obstacle majeur. Le recours à la comparaison avec d'autres pays similaires (i.e. industrialisés) devrait permettre d'éclairer les discussions.

Blake et Adolino commencent leur travail par une revue extensive de la littérature concernant les systèmes de santé, dont ils déduisent les principales hypothèses en présence, résumées ici très brièvement :

- *Explications « culturelles »* : la culture individualiste et anti-gouvernementale des Américains expliquerait le faible soutien pour un tel système ;
- *Explications « économiques »* : il faut un certain degré de développement économique pour qu'un Etat social puisse pleinement se développer. Cette hypothèse n'est pas utilisée par les auteurs qui jugent que les ressources des pays industrialisés qu'ils étudient sont suffisantes
- *Explications « institutionnelles »* : le système partisan et électoral américain rend difficile l'émergence d'acteurs tiers, et en particulier d'un fort parti marqué à gauche qui favoriserait l'adoption d'un tel système. Par ailleurs les Etats fédéraux ont tendance à avoir des dépenses sociales inférieures aux Etats unitaires. Enfin, le rôle joué par un exécutif fort a aussi été souligné.
- *Explications « politiques »* : dans ce type d'explications l'accent est mis sur le rôle joué par les partis politiques et les groupes d'intérêt. Certains groupes d'intérêt bloqueraient l'émergence d'un système national de santé. D'après certaines études, le fait qu'un état soit corporatiste permet de discipliner les groupes d'intérêt, donc de favoriser l'adoption de systèmes cohérents.

Blake et Adolino proposent ensuite de transformer ces explications alternatives en hypothèses plus concises, de façon à les rendre opératoires. Après avoir considéré différentes possibilités, tenant notamment compte des données disponibles, ils choisissent 5 hypothèses suivantes :

Society. *L'absence d'héritage Anglo-américain* (traditions, coutumes, valeurs) accroît la faisabilité politique d'un système national de santé (SNS).

Unitary. *L'existence d'un état unitaire* accroît la faisabilité politique d'un SNS.

Executive. *La présence d'un exécutif fort* accroît la faisabilité politique d'un SNS.

Left. *La présence d'un important parti de gauche* – i.e. capable de diriger l'exécutif – accroît la faisabilité politique d'un SNS.

Corporatist. *La présence d'un schéma corporatiste* dans l'activité des groupes d'intérêts accroît la faisabilité politique d'un SNS.

D'après eux l'équation de faisabilité politique serait donc du type : $H = f(S, U, E, L, C)$, où **H** signifie la présence d'un système national de santé.

⁴² Il existe plusieurs versions de ce logiciel, mais la version QCA 3.0 est à la fois la plus stable et la plus utilisée à ce jour.

L'usage de QCA impose un codage binaire des variables indépendantes et de la variable dépendante. Il est donc nécessaire de définir des seuils permettant de noter '1' ou '0' chacune d'entre elles, pour chacun des cas. Sans entrer ici dans trop de détails, retenons que Blake et Adolino opérationnalisent les variables de la façon suivante:

H est défini comme tout système national de santé (*Health*) qui offre une couverture extensive à tous les résidents ;

U est défini à partir de l'échelle de décentralisation forgée par A. Lijphart,⁴³ qui va de 1 à 5 (tous les pays en-dessous de 3 sont qualifiés d'unitaires par Blake et Adolino). Les Etats officiellement fédéraux sont codés comme non-unitaires ;

E est défini à partir d'une échelle de dominance de l'exécutif, également forgée par Lijphart ;⁴⁴

C est défini à partir d'une mesure de l'intégration corporatiste développée par A. Siaroff ;⁴⁵

L vaut '1' si le chef de l'exécutif a été issu d'un parti de gauche pendant au moins deux périodes non-continues après 1945.

En fonction des données disponibles les variables peuvent alors être organisées dans une « table des données brutes » ou « table de vérité ».

Tableau 5.4 : un exemple de table des données brutes

	S	U	E	L	C	H
NOR	1	1	1	1	1	1
SWE	1	1	1	1	1	1
AUT	1	0	1	1	1	1
DEN	1	1	0	1	1	1
FIN	1	1	0	1	1	1
LUX	1	1	1	0	1	1
NZ	0	1	1	1	0	1
UK	0	1	1	1	0	1
ICE	1	1	0	1	0	1
FRA	1	1	1	0	0	1
JAP	1	1	0	0	1	1
BEL	1	0	0	1	1	1
GER	1	0	0	1	1	1
NED	1	0	0	1	1	1
SWI	1	0	0	1	1	0
ITA	1	1	0	0	0	1
IRE	0	1	1	0	0	1
AUS	0	0	1	1	0	1
CAN	0	0	1	0	0	1
USA	0	0	0	0	0	0

⁴³ Lijphart 1999: 189.

⁴⁴ Lijphart 1999: 132-133.

⁴⁵ Siaroff 1999: 198.

Source : adapté des données de Blake et Adolino 2001.

Dans leur article Blake et Adolino proposent seulement un résumé de cette table en groupant les cas par configuration, proposant donc une « table des configurations ».

Tableau 5.5 : Un exemple de table des configurations

Configurations	Cas sans système de santé	Cas avec système de santé	Pays relevant de cette configuration
SUELC	0	2	NOR, SWE
SuELC	0	1	AUT
SUeLC	0	2	DEN, FIN
SUEIC	0	1	LUX
sUELc	0	2	NZ, UK
SUeLc	0	1	ICE
SUElc	0	1	FRA
SUelC	0	1	JAP
SueLC	1	3	BEL, GER, NED, SWI
SUelc	0	1	ITA
sUElc	0	1	IRE
suELc	0	1	AUS
suElc	0	1	CAN
suelc	1	0	USA

Source : Blake et Adolino 2001: 697.

Ce tableau simplifié permet d'introduire la notion de « cas contradictoires ». On constate en effet que la configuration *SueLC* recouvre trois cas avec système de santé (BEL, GER, NED) et un cas sans système de santé (SWI). La complexité des données réelles induit donc une contradiction dans la table qui ne peut être résolue sans intervention du chercheur. Celui-ci peut soit réviser la définition des seuils qu'il a opérée, soit écarter les cas douteux et les examiner séparément. Dans cet exemple Blake et Adolino choisissent la deuxième option et expliquent le cas suisse en faisant référence à l'existence d'un point de veto institutionnel spécifique, le référendum d'initiative populaire. Il est clair que la probabilité d'occurrence de cas contradictoires s'accroît toujours avec le nombre de cas considérés.

Partant de l'ensemble des cas observés, à l'exception de la Suisse qu'ils écartent, les auteurs procèdent – à l'aide du logiciel – aux opérations de minimisation booléenne et obtiennent l'équation suivante :

$$\mathbf{H} = SLC + SU(e + l) + sEc$$

Les termes de cette formule incluent tous les cas qui ont pour résultat '1', et permettent de dégager trois scénarios ayant historiquement débouché sur l'adoption d'un système national de santé ou, pour reprendre les termes de Blake et Adolino, trois scénarios de « faisabilité politique » :

- une culture réceptive *ET* un parti de gauche important *ET* un système corporatiste (*SLC*);
- l'absence d'exécutif fort *ou* de parti de gauche important n'est pas un obstacle si il y a Etat unitaire *ET* culture réceptive (*SU(e + l)*).
- des sociétés anglo-américaines *ET* non corporatistes peuvent adopter une système national de santé en présence d'un exécutif fort (*sEc*).

Blake et Adolino peuvent alors effectuer un retour sur les données pour éclairer, de façon plus approfondie, les conclusions obtenues par l'intermédiaire de QCA. Ce faisant, ils effectuent l'une des opérations essentielles de ce type d'analyse, pourtant trop souvent négligée. Les résultats obtenus ne peuvent en effet prendre sens que si le chercheur revient, en fin de parcours, à une étude plus qualitative des cas examinés. Ce « dialogue avec les cas »⁴⁶ peut s'effectuer à chaque étape du travail, mais doit certainement le conclure.

Avant de passer à une analyse de nos propres données, il importe de formuler deux remarques complémentaires. En premier lieu, Blake et Adolino ont produit une seule formule, incluant tous les cas observés pour lesquels $H=1$. QCA permet pourtant de produire d'autres formules qui peuvent être également instructives. Il est ainsi possible d'analyser les cas observés pour lesquels la variable indépendante prend la valeur '0'. Dans le cas présent cette possibilité est peu relevante, puisqu'un seul pays (USA) ne dispose pas d'un système national de santé (si l'on écarte SWI comme cas contradictoire) : l'équation sera donc $h = suelc$, soit la configuration déjà observée dans la table. Bien souvent, l'analyse des cas '0' se révèle toutefois utile.

En second lieu, QCA offre aussi la possibilité d'inclure, dans la production de l'équation, des « cas logiques » non-observés. Comme l'indiquent De Meur et Rihoux, « ce raffinement dans la procédure (...) est rarement utilisé malgré son importance ».⁴⁷ Il faut comprendre l'inclusion des cas logiques par le logiciel comme autant d'hypothèses artificielles (ou « hypothèses simplificatrices »), portant sur des cas non-observés empiriquement qui ne contredisent *jamaïs* les cas réels présentés dans la table des configurations. Dans ce cadre, le logiciel attribue à la variable dépendante (au « résultat ») une valeur '1' ou '0' pour chacun des cas logiques, permettant ainsi la production d'une formule minimale plus parcimonieuse. Si, à partir des données de Blake et Adolino, on demande d'inclure les cas logiques pour le résultat $H=1$, QCA 3.0 va par exemple faire

⁴⁶ De Meur et Rihoux 2002: 34.

⁴⁷ De Meur et Rihoux 2002: 61n29.

l'hypothèse que $sEC = 1$, même si cette configuration n'a pas été réellement observée.⁴⁸ Cela permet, au final, d'obtenir une formule plus parcimonieuse encore, qui dans cet exemple se résumerait à

$$\mathbf{H} = E + U$$

(ce qui est nettement plus parcimonieux que $\mathbf{H} = SLC + SU(e + 1) + sEc$).

Si l'on demande au logiciel d'effectuer des hypothèses quant aux cas non-observés qui produiraient $H = 0$, il faut alors s'assurer qu'il n'existe pas de contradiction, c'est-à-dire de configurations non-observées auxquelles QCA 3.0 attribue à la fois un résultat 1 et un résultat 0, sans quoi la formulation parcimonieuse serait sans valeur. Nous reviendrons sur ce problème méthodologique lors de l'application à nos propres données.

Après avoir présenté le plus succinctement possible la technique QCA, nous pouvons à présent l'utiliser au départ de nos données. Il s'agira toutefois de garder à l'esprit, tout au long de l'exercice, l'avertissement important de Charles Ragin.

« Generally, *Boolean techniques should not be used mechanically ; they are conceived as aids to interpretive analysis*. The results of Boolean analysis do not take the place of interpretive analysis ; the task of applying the results to cases remains once a solution has been obtained. Furthermore, it is important to emphasize that the construction of a truth table involves considerable effort (...). To construct a useful truth table, it is necessary to gain familiarity with the relevant theories, the relevant research literature, and, most important of all, the relevant cases. »⁴⁹

⁴⁸ Techniquement, on demande au logiciel quelles hypothèses artificielles il a effectuées en choisissant la fonction « Compute Assumptions ». Il indiquera alors les cas logiques (L) pour lesquels il a jugé que le résultat valait 1. Dans le cas présent, QCA 3.0 indique que $H=1$ pour $sEC + sUC + sUe + SELc + uEIC + SuEI + SuEc$

⁴⁹ Ragin 1987: 120-121, nous soulignons.

Section 3 :

Le revenu inconditionnel à l'agenda gouvernemental ?

Une analyse booléenne

L'avertissement de Charles Ragin, repris en fin de la deuxième section de ce chapitre, n'est pas de pure forme. Il faut le considérer comme l'une des clés d'un usage réfléchi de la technique QCA, qui doit être comprise comme un complément à l'étude approfondie des cas qu'elle ne peut remplacer. Son usage, nous le verrons, n'est d'ailleurs pas sans poser certains problèmes méthodologiques importants au politologue. Toutefois, parmi d'autres avantages, cette technique permet au chercheur d'organiser ses données et lui impose cohérence et transparence dans ses choix. Afin que les enjeux scientifiques apparaissent clairement, l'ensemble de la démarche entreprise sera exposée ici de façon relativement détaillée.

(1) Derniers préliminaires méthodologiques : à propos de « cas » et de « variables »

L'efficacité de QCA dans la production de formules explicatives *parcimonieuses* dépend fortement du nombre de variables indépendantes introduites. Plus ce nombre est important, moins cette efficacité est avérée. Amenta et Poulsen ont identifié différentes stratégies de sélection des variables indépendantes dans QCA, en pesant leurs avantages et inconvénients respectifs.⁵⁰ Parmi celles-ci, la stratégie dite « globale » ou « compréhensive » (*comprehensive strategy*) est – comme son nom l'indique – la plus exhaustive, puisqu'elle vise à tester toutes les causes potentielles d'un phénomène au départ des théories générales disponibles. Cependant dans le cadre de QCA elle comporte le risque d'une véritable « explosion » du nombre de combinaisons explicatives possibles, qui rend illusoire toute recherche de parcimonie.⁵¹ On adoptera ici la stratégie que Amenta et Poulsen qualifient d'approche « par les perspectives » (« *perspectives approach* »), qui consiste à sélectionner une série de facteurs issus de différentes perspectives explicatives, selon un critère déterminé. Ainsi Charles Ragin lui-même procède-t-il dans l'un de ses articles à une analyse comparative des systèmes de pensions en sélectionnant sept variables indépendantes tirées de trois grands modèles explicatifs : logique de l'industrialisation, ressources de pouvoir et néo-

⁵⁰ Amenta et Poulsen 1994.

⁵¹ Comme le rappellent les auteurs, « In QCA, combinations of dichotomous variables grow exponentially from a base of two, and thus a large number of independent conditions makes QCA unwieldy and decreases the likelihood that any given combination will have an empirical referent or will be theoretically interpretable » (Amenta et Poulsen 1994: 23).

institutionnalisme. S'il justifie sa sélection par la volonté de limiter le nombre de combinaisons possibles, Ragin ne fournit cependant pas de critère explicite quant au choix des variables.⁵²

Dans le cas de la présente recherche, la stratégie « par les perspectives » sera bien utilisée pour retenir des facteurs explicatifs issus des modèles identifiés dans les chapitres précédents. La sélection sera opérée sur deux bases. Tout d'abord, il s'agira de retenir des variables indépendantes qui permettent, autant que possible, le regroupement de plusieurs arguments en un seul facteur explicatif. On verra par exemple que la variable 'SOCIAL', définie plus loin, est à la fois liée à la question des rapports de forces entre acteurs et à l'influence de l'héritage institutionnel (*path-dependency*). Simultanément, on privilégiera les variables qui ont également été identifiées comme déterminantes dans la littérature scientifique ou, alternativement, au cours de nos enquêtes de terrain. On définira par exemple une variable 'UNITARY' reprenant à la fois un argument institutionnaliste et une explication développée par les protagonistes du débat sur le revenu inconditionnel (RI) en Amérique du Nord. En somme, l'idée consiste à tester la validité du choix des facteurs explicatifs retenus au départ de notre définition de la faisabilité politique, choix qui reposait avant tout sur une systématisation des éléments collectés dans les différentes strates de la littérature scientifique. A travers une *Qualitative Comparative Analysis*, aussi réductrice soit elle, il s'agit donc provoquer une première confrontation des outils théoriques et du matériau empirique.

Dans la discussion méthodologique qui suivra l'analyse comparative proprement dite, on reviendra sur la question de la pertinence des indices synthétiques, qui visent notamment à contourner le problème méthodologique « peu de cas, beaucoup de variables ». En tout état de cause, il est évident qu'une fois la stratégie « globale » exclue pour les raisons évoquées, tout critère de sélection comportera une part d'arbitraire. Notre tâche consiste donc à limiter celle-ci. Comme l'explique James Mahoney, « small-N analysts do not randomly and unreflectively select explanatory variables for consideration but, rather, choose them because they are important or interesting in light of the theoretical literature relevant to their question ».⁵³

L'efficacité de QCA dépend aussi, dans une plus ou moins large mesure, du nombre de cas examinés. S'il est vrai que cette technique est particulièrement bien adaptée à une étude « petit-N » (*small-N*), elle se révèle cependant d'autant plus pertinente qu'elle peut porter sur plus d'une poignée de cas (« more than a handful of cases », selon l'expression de

⁵² Ragin 1994a.

⁵³ Mahoney 2000: 397.

Charles Ragin).⁵⁴ S'il n'est pas possible de multiplier le nombre de cas dans le cadre de ce travail, les données dont nous disposons rendent possible l'inclusion d'un sixième pays dans l'analyse booléenne : la Finlande. Le choix de ce cas supplémentaire peut être justifié par référence à deux considérations, l'une pratique et l'autre théorique. Tout d'abord, des recherches menées parallèlement à la rédaction de la présente dissertation nous ont permis de récolter des informations pertinentes sur les débats relatifs au revenu inconditionnel dans ce pays.⁵⁵ Si elles ont été récoltées de façon insuffisamment systématique à ce stade, elles suffisent largement à une utilisation restreinte dans le cadre de QCA. Ensuite, l'ajout d'un pays scandinave permet de compenser, même imparfaitement, l'absence d'un cas relevant du régime social-démocrate. Toutefois le retour ultérieur sur les cas devra être plus sélectif, et focalisé exclusivement sur les pays que nous avons pu étudier en profondeur.⁵⁶

En écho aux remarques méthodologiques qui ouvraient ce chapitre, on soulignera que le choix des six cas répond à l'exigence du « comparer le comparable » : non seulement ces pays sont-ils tous membres de l'OCDE, confrontés à des défis similaires eu égard à leur système de protection sociale, mais dans chacun d'eux des variantes du RI ont été discutées dans la sphère publique, au travers de l'ensemble du spectre politique.⁵⁷ La question de la réussite ou de l'échec des défenseurs d'un RI sera donc directement posée à travers l'analyse comparée, sans que l'inclusion d'une variable supplémentaire ne soit nécessaire.⁵⁸ Avant de procéder à la sélection des variables et au codage binaire, une dernière considération s'impose toutefois quant à la délimitation précise de ces six cas. Sans anticiper outre mesure sur les remarques critiques de la section 4, on peut souligner que l'usage de QCA rend difficile, sinon impossible, la prise en compte de la *temporalité* dans la comparaison. Plus exactement, s'il paraît évident que les cas considérés sont des pays, la question de la périodisation reste entièrement ouverte. Lorsqu'il est question des Pays-Bas, s'agit-il des Pays-Bas de 1982 ou de 1994 ? La Finlande de la guerre froide est-elle celle de 2002 ? Si nous reviendrons sur cette problématique, soulignons d'emblée que QCA offre une possibilité de raffinement qui répond partiellement à cette difficulté. Il s'agit de segmenter chacun des cas dans la durée, en

⁵⁴ Ragin 1987.

⁵⁵ Nous avons notamment mené un entretien avec Osmo Soininvaara, ancien ministre finlandais de la santé et des services sociaux (Genève, septembre 2002). Une correspondance avec Jan-Otto Andersson (Université de Turku, Finlande) a permis de compléter l'information recueillie. Sur le débat finlandais sur le RI, on lira Andersson 2000 ; Andersson et Kangas 2002. Cf. aussi Soininvaara 2000.

⁵⁶ Le cas finlandais jouera donc, en quelque sorte, le rôle d'un « cas logique » (cf. *infra*).

⁵⁷ Source pour le cas finlandais : entretien avec Osmo Soininvaara (Genève, septembre 2002).

⁵⁸ Nous rejoignons donc De Meur et Rihoux (2002: 37-38) qui soulignent que le choix de cas suffisamment proches permet d'évacuer un ensemble de variables « qui sont communes aux environnements de tous les cas sélectionnés ». Ils ajoutent : « il est important, par ailleurs, que ces cas 'comparables' présentent une variation la plus grande possible en égard à d'autres propriétés ».

définissant par exemple un cas ‘Pays-Bas1970-85’ et un deuxième cas ‘Pays-Bas1986-2002’.⁵⁹ Toutefois, pour qu’une telle segmentation soit justifiée,

« il faut que chaque ‘sous-unité’ (un cas délimité temporellement) soit suffisamment « riche », c’est-à-dire qu’elle soit bien différenciée des autres sous-unités, ce qui se traduira concrètement par des valeurs différentes prises par les variables. »⁶⁰

Cette condition ne sera pas remplie dans le cadre de la présente recherche. En effet les variables sélectionnées ci-dessous visent essentiellement à mesurer des caractéristiques macro-sociales qui varient très peu, voire pas du tout, au cours d’une période de vingt ans. Elle visent avant tout à identifier ce que nous avons appelé les « propriétés du contexte » qui peuvent éventuellement déterminer les succès et échecs politiques d’un RI. De ce fait, elles invalident par leur nature même les tentatives de segmentation chronologique à court terme. Chacun des cas envisagés dans les premières étapes de l’analyse qui suit sera par conséquent considéré comme représentatif de l’intégralité d’une période allant de 1970 à 2003.

(2) Opérationnalisation, dichotomisation et codage des variables.

Au terme du troisième chapitre, nous avons défini la « faisabilité politique d’un instrument de l’action publique » comme *la probabilité que cet instrument soit mis en place dans un délai et un contexte donnés*. Nous avons également établi une matrice d’hypothèses relative aux déterminants contextuels, en supposant que la faisabilité politique dépendait d’une série limitée de facteurs. L’analyse comparative effectuée dans le présent chapitre vise à examiner le poids relatif de quelques-unes de ces « propriétés du contexte », considérant les traits constitutifs de l’instrument comme donnés (le revenu inconditionnel comme famille de propositions telle que définie au cours du premier chapitre). Cette dernière composante de l’hypothèse sera examinée de façon plus approfondie dans le chapitre suivant, qui repose sur une étude comparée de nature strictement qualitative, ainsi que dans la conclusion générale.

La définition de la faisabilité politique tenait compte de l’aspect prédictif d’une étude portant sur une proposition contemporaine. A ce stade de notre recherche, il s’agit toutefois de comparer des cas historiques et de mettre à jour ce qui a pu affecter la faisabilité d’un revenu inconditionnel *par le passé*. A cette précision, il faut ajouter une remarque quant à la difficulté posée par la dichotomisation imposée par l’utilisation de QCA. Si la variable ‘faisabilité politique’, considérée comme variable dépendante, ne peut prendre pour valeur que ‘1’ ou ‘0’,

⁵⁹ Pour un bon exemple de ce type de démarche, cf. Rihoux 2001: 187-214.

⁶⁰ De Meur et Rihoux 2002: 139.

elle ne peut comprendre de dimension probabiliste au sens usuel. C'est l'une des limites de la technique, sur laquelle nous nous attardons dans la section 4 ci-dessous. Pour être opératoire la notion de faisabilité politique devra donc être restreinte.

On a vu que Blake et Adolino avaient choisi d'attribuer la valeur '1' non pas aux cas où la proposition 'système national de santé' était « faisable », mais aux cas où elle était « faite », c'est-à-dire adoptée et mise en place.⁶¹ Ils en déduisaient que les combinaisons de conditions qui rendent compte des situations dans laquelle elle est « faite » sont aussi les combinaisons qui la rendent « faisable ». Notre analyse sera plus prudente et restera – autant que possible – fidèle à la nature probabiliste de l'idée. Notre question de recherche elle-même nous y contraint, puisque le revenu inconditionnel n'a été adopté dans aucun des pays étudiés, ce qui rend une analyse à la Blake et Adolino impraticable. Pour surmonter cette difficulté tout en précisant le sens empirique que pourrait avoir le terme « probabilité » inclus dans la définition, on postulera que la faisabilité politique d'un RI a été forte dans les cas où l'une des ses variantes a été considérée, au niveau gouvernemental, *comme une alternative sérieuse*. Il s'agit en réalité d'une notion très étroite de faisabilité, i.e. une probabilité forte que la proposition soit adoptée sans modification substantielle de ses traits constitutifs. Il n'est donc question ici ni de l'agenda des médias, des chercheurs, des fonctionnaires, ni même de celui des parlementaires, mais bien de l'agenda gouvernemental.

Comment définir le plus précisément possible la notion d'« agenda gouvernemental » ? En la matière, l'ouvrage de John Kingdon déjà mentionné⁶² constitue aujourd'hui l'une des références incontournables. Dans cette étude – qui sera à nouveau utilisée dans le chapitre 6 – l'auteur évoque deux types d'agenda politiques au sens strict (par opposition à l'agenda *public* au sens le plus large) : l'agenda gouvernemental et l'agenda décisionnel.

« The agenda, as I conceive of it, is the list of subjects or problems to which governmental officials, and people outside of government closely associated with those officials, are paying some serious attention at any given time. » ;

« Within that governmental agenda, there is a smaller set of items that is being decided upon, a decision agenda. Proposals are being moved into position for legislative enactment, for instance, or subjects are under review for an imminent decision by the president or a department secretary. » ;

« Governmental agendas include subjects to which people in and around government are paying serious attention. Decision agendas include only those subjects that are moving into position for some sort of authoritative decision, such as legislative enactment or presidential action. ».⁶³

⁶¹ Cf. section 2, *supra*.

⁶² Kingdon 1995 [1984], cf. chapitre 3, section 1, *supra*.

⁶³ Kingdon 1995 [1984]: respectivement 3, 166 et 142.

Idéalement, il aurait fallu examiner des cas où le RI avait figuré à l'agenda décisionnel tel que défini ci-dessus. Ces cas étant inexistant, il s'agira plus modestement d'examiner le « résultat historique » suivant : *au cours de la période 1970-2003, le revenu inconditionnel a-t-il été au moins une fois considéré par l'exécutif comme constituant une alternative sérieuse ?* Le caractère « sérieux » de l'alternative sera évalué au regard des informations récoltées sur chaque cas, indiquant notamment la position du chef de l'exécutif quant à l'alternative. La notion d'alternative sérieuse étant, par conséquent, considérée comme l'approximation la plus juste de la probabilité qu'un RI passe à l'agenda décisionnel, donc d'une forte faisabilité politique. Pour la commodité, nous baptiserons cette variable 'AGENDA'.

Au vu des études de cas,⁶⁴ on peut affirmer que le RI a été considéré comme une alternative sérieuse dans au moins deux cas, l'Irlande et les Pays-Bas, pour lesquels la variable prendra la valeur '1'. Dans ces pays, l'allocation universelle et/ou l'impôt négatif ont figuré à l'agenda gouvernemental à une ou plusieurs reprises au cours de la période : sur l'ensemble de la période 2000-2003 en Irlande, et au cours de la première moitié des années 1990 aux Pays-Bas. Dans le cas canadien, le choix du codage s'avère plus difficile. L'idée d'un RI a été discutée dans de nombreuses commissions parlementaires, et elle a constitué le cœur de plusieurs rapports officiels impliquant directement le gouvernement.⁶⁵ De surcroît, en décembre 2000 certains journalistes ont affirmé que le chef de l'exécutif, Jean Chrétien, était disposé à introduire une telle mesure au niveau fédéral. Certes, notre enquête de terrain a permis de nuancer ces deux constats. Tout d'abord, il est apparu que l'information concernant les déclarations du premier ministre était, sinon erronées, au moins exagérées ; ensuite certains hauts-fonctionnaires nous ont affirmé que les rapports officiels publiés sur le sujet n'avaient jamais réellement engagé l'exécutif.⁶⁶ Par comparaison avec les cas néerlandais et irlandais, il pourrait donc paraître abusif d'attribuer la valeur '1' à 'AGENDA' dans le cas canadien. Toutefois, il serait injustifiable de ranger le Canada dans une catégorie incluant des pays, comme la Belgique et la France, où l'idée n'a jamais été envisagée comme une réforme plausible du système de protection sociale. On codera donc 'AGENDA' positivement dans le cas canadien, en constatant dès à présent que le codage binaire imposé par QCA peut engendrer une perte d'information sur un cas particulier. La variable dépendante ainsi définie

⁶⁴ Nous ne rappellerons pas ici les éléments d'information tirés des études de cas. Pour plus de détails, se référer au chapitre 4, *supra*.

⁶⁵ Ce fut en particulier le cas du rapport québécois Castonguay-Nepveu et du rapport fédéral Macdonald.

⁶⁶ Entretien avec André Juneau, Ottawa, mars 2001. Au cours du même entretien, A. Juneau reconnaissait toutefois que la commission Castonguay-Nepveu « était plus branchée sur le gouvernement » et que « nombre de ses recommandations avaient été suivies ».

et codée, il reste à effectuer la sélection des variables indépendantes et à leur attribuer une valeur selon les cas.

Les valeurs de l'opinion publique. L'impact de l'opinion publique est probablement le facteur explicatif le plus souvent mentionné dans la littérature scientifique sur le RI. Si le travail empirique effectué sur la question met en évidence un effet très ambigu des valeurs de l'opinion sur les politiques publiques, les spécialistes du RI s'accordent pour attribuer aux premières un poids décisif dans les difficultés rencontrées par la proposition. Ce facteur est également pris en compte par les analystes qui, de Dror à May, ont tenté de préciser la notion de faisabilité politique. Pour cette raison, nous l'avons inclus dans la matrice d'hypothèses relative aux déterminants de cette faisabilité politique.⁶⁷

Pour tester la pertinence de ce facteur explicatif à travers QCA, il est nécessaire de composer un indice susceptible de rendre compte de l'état de l'opinion, dans chaque pays, quant aux aspects centraux d'une prestation inconditionnelle. Les difficultés méthodologiques induites par la construction d'un indice de ce type ne sont pas négligeables, y compris lorsqu'on écarte la question de savoir si l'opinion publique « existe » effectivement, et à travers quels canaux.⁶⁸ Peu d'enquêtes systématiques ont été effectuées quant aux jugements portés sur l'idée d'un RI.⁶⁹ En 1987, l'étude ISSP (*International Social Survey Programme*)

⁶⁷ Chapitre 3, conclusion, *supra*, pp.130-131.

⁶⁸ On supposera donc que l'opinion publique, telle qu'exprimée au travers des sondages d'opinion, exerce des effets politiques. Dans un article resté célèbre (Bourdieu 1980 [1972]), Pierre Bourdieu exprimait d'importantes réserves quant à l'existence d'une opinion publique mesurée par ce biais. Il indiquait en particulier que trois postulats sociologiquement peu plausibles rendaient illusoire la mesure de l'opinion.

« Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou, autrement dit, que la production d'une opinion est à la portée de tous. (...) Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. (...) Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées. Ces trois postulats impliquent, me semble-t-il, toute une série de distorsions qui s'observent lors même que toutes les conditions de la rigueur méthodologique sont remplies dans la recollection et l'analyse des données » (Bourdieu 1980 [1972]: 222).

⁶⁹ Aux Pays-Bas, le *Sociaal en Cultureel Planbureau* (SCP) avait inclus dans ses enquêtes, au cours des années 1990, une question sur l'idée d'une allocation universelle partielle (cf. *Sociaal en Cultureel Planbureau* 1994 et 1996). Plus récemment Jan Otto Andersson et Olli Kangas ont mené une enquête importante sur le soutien à l'idée de RI dans l'opinion publique, en comparant les cas suédois et finlandais. Ils montrent que les Finlandais sont relativement plus favorables à l'idée d'un RI que les Suédois, et mettent en évidence cinq facteurs expliquant la différence : « the relatively low levels of unemployment in Sweden ; the stronger adherence to the insurance principle in Sweden ; the stronger influence of the Centre, Left and Green parties in Finland, all of which have been relatively eager supporters of universal benefits, which are not dependent on labour market status ; the lower level of basic security in Finland ; Finns are less afraid of toying with new even 'crazy' ideas. » (Andersson et Kangas 2002: 14). Enfin, suivant une méthodologie radicalement différente reposant sur des 'vignettes', Stefan Liebig et Steffen Mau ont évalué l'attractivité d'une proposition de RI auprès de 121 personnes en Allemagne. Ils concluent : « We could establish that an unconditional granting of a uniform minimum income independent of people's productive contributions runs against the moral intuition of our respondents » (Liebig et Mau 2002: 20).

incluait l'*item* suivant : « The government should provide everyone with a guaranteed basic income ». Les pourcentages repris dans le tableau 5.7 ci-dessous représentent les personnes qui sont fortement d'accord, ou simplement d'accord avec la proposition pour l'ensemble des pays repris dans l'enquête.⁷⁰

Tableau 5.7 : Le gouvernement doit-il fournir un « revenu de base garanti » à tous ? (1987)

<i>Pays</i>	Aus	D	GB	USA	A	NL	I	CH	<i>Moy.</i>
%	38	55.5	60.7	20.8	57.3	50	67.3	42.5	<i>49.0</i>

Source: adapté de ISSP 1987

On constate que les Pays-Bas se situent juste au niveau de la moyenne, mais bien au-dessous du score des autres pays européens, ce qui permettrait de déduire que l'opinion publique néerlandaise est *relativement* défavorable à l'idée d'un RI. Le questionnaire suivant, qui date de 1992, incluait le Canada, mais pas les Pays-Bas. Le tableau 5.8 reprend les résultats, agrégés selon le principe adopté pour le tableau précédent.

Tableau 5.8 : Le gouvernement doit-il fournir un « revenu de base garanti » à tous ? (1992)

<i>Pays</i>	AUS	Ger	GB	USA	A	I	N	S	NZ	CAN	<i>Moy</i>
%	50.9	58.1	66.1	34.2	51.2	68.7	78.4	43.3	60.5	48.3	<i>56</i>

Source: adapté de ISSP 1992

Un double problème empêche cependant d'exploiter directement ces résultats pour les besoins de notre analyse comparative systématique. Premièrement, nous ne disposons d'aucune données similaires pour quatre des six cas considérés ici, ce qui rend toute comparaison hasardeuse. Ensuite, une difficulté complémentaire surgit si l'on examine attentivement la formulation des « questions » posées par les enquêteurs, ou plutôt des *items* qu'ils ont soumis à leurs interlocuteurs. La proposition présentée aux Néerlandais est ainsi relativement ambiguë : « De overheid moet iedereen een minimum inkomen verstrekken ».⁷¹ Une réponse positive pourrait autant signifier l'adhésion à l'idée classique d'un « revenu minimum » (*minimum inkomen*), qu'à l'idée déjà abondamment discutée à l'époque aux Pays-Bas, d'un « revenu de base » (*basisinkomen*).

⁷⁰ Nous avons considéré la Hongrie comme trop dissemblable des autres cas, et l'avons par conséquent exclue de ce tableau agrégé.

⁷¹ « L'autorité doit allouer à chacun un revenu minimum. »

Le peu de fiabilité des enquêtes internationales portant sur des propositions techniquement définies⁷² oblige à construire une approximation de l'état de l'opinion au départ de questionnaires plus généraux, qui pourraient porter sur les conceptions relatives à « l'éthique du travail » ou, plus spécifiquement, sur les perceptions relatives à la centralité du travail et à la morale de l'effort.⁷³ On a pu constater, au cours du chapitre 3, que l'opinion publique était considérée comme constituant un obstacle majeur au RI en raison de son attachement présumé à une morale de l'effort reposant sur le principe de réciprocité. Dans l'ensemble des pays développés de nombreuses enquêtes portant sur les questions de justice distributive ont été réalisées. L'écrasante majorité de celles-ci, qu'elles aient été réalisées au niveau micro (groupes expérimentaux) ou macro (pays), concluent à l'importance de la notion de *mérite* (*desert*) dans la détermination de la juste répartition des ressources.⁷⁴ En d'autres termes, pour une majorité de l'opinion ceux qui en sont capables sont tenus d'apporter une contribution à la création de richesses. Le philosophe David Miller, auteur d'une remarquable revue de la littérature sur le sujet,⁷⁵ indique notamment :

« (...) the evidence surveyed throughout this article highlights popular attachment to desert as a major criterion for income distribution and suggests that a distribution based on that criterion is potentially more stable than one that aims to raise the position of the worst-off group regardless of considerations of desert and need. »⁷⁶

« (...) popular opinion gives a central place to desert in thinking about justice, and this presents a marked contrast to most recent theoretical work on that topic (...). »⁷⁷

Sur ce thème, les enquêtes internationales montrent relativement peu de variations entre les pays. Paugam et Gallie, par exemple, calculent un indice de sévérité à l'égard des chômeurs, sur base de l'enquête *Eurobaromètre* 56.1. Dans tous les pays européens, plus de 65% des personnes se déclarent d'accord avec la proposition « people without a job should be forced to accept one quickly, even if it's not as good as what they used to do ». ⁷⁸ Dans le même ordre d'idées, Maurizio Ferrera, également sur base d'une enquête *Eurobaromètre*, montrait que la sévérité à l'égard des chômeurs était relativement stable à travers l'ensemble des pays de

⁷² Inglehart (1998) a bien exprimé la difficulté de produire des enquêtes internationales fiables au départ de questions très précises. Il souligne que pour accroître la comparabilité, il est préférable de poser des questions à un degré d'abstraction relativement élevé.

⁷³ Nous parlerons de « morale de l'effort » plutôt que d'éthique du travail. Cette dernière notion, forgée à la suite des travaux de Max Weber, est ambiguë : elle désigne au moins autant les normes de comportement adoptées *dans* le travail que les perceptions normatives générales relatives à la centralité du travail dans une société donnée.

⁷⁴ Cf. par exemple Marshall et al. 1999.

⁷⁵ Dans cet article (Miller 1992), Miller explore les liens entre théories normatives de la justice et données empiriques sur la juste distribution.

⁷⁶ Miller 1992: 580.

⁷⁷ Miller 1992: 590.

⁷⁸ Paugam et Gallie 2002: 124. Je remercie Serge Paugam de m'avoir fourni les données brutes relatives au tableau 7.5 présenté dans Paugam et Gallie 2002 (p.124).

l'Union européenne.⁷⁹ Seule la vague 1999 de l'*European Values Survey* (EVS)⁸⁰ montre des résultats un peu plus contrastés. L'étude de Riffaut et Tchernia, directement inspirée de ces données EVS comprend une partie spécifiquement consacrée à la « morale de l'effort », au départ de propositions relatives à la centralité du travail et aux obligations qu'elle induit. A côté de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, qui se caractérisent par un attachement important à une « morale de l'effort individuel », on trouve deux groupes de pays. Dans le premier, le travail est globalement considéré comme essentiel à la réalisation de soi (France, Allemagne), alors que dans le second l'opposition à la « morale traditionnelle du travail » est plus marquée (Suède, Grande-Bretagne).⁸¹ Significativement, les Pays-Bas semblent caractérisés par un attachement comparativement très faible à la morale de l'effort. Ainsi seuls 27% des Néerlandais se déclarent d'accord avec l'opinion « c'est humiliant de recevoir de l'argent sans avoir à travailler pour cela », contre une moyenne de 45% pour les douze pays étudiés. 43% des Belges, 44% des Français, et 47% des Irlandais se déclarent d'accord avec cette même suggestion. De façon générale, sur l'ensemble des *items* les scores de ces trois pays varient autour de la moyenne européenne, alors que les Pays-Bas se démarquent plus nettement. Par exemple, seuls 33% des Néerlandais se déclarent d'accord avec l'opinion « les gens qui ne travaillent pas deviennent paresseux », contre une moyenne européenne de 55% (Bel : 50%, Fr : 54%, Irl : 57%).

Cependant, le problème méthodologique central ne concerne pas tant le degré plus ou moins faible de variations entre pays (qui, en un sens, accroît la comparabilité) que l'absence de données similaires pour le Canada. En réalité, la seule enquête internationale d'envergure qui traite de ces problématiques et intègre l'ensemble des pays industrialisés est la *World Values Survey* (WVS). Cette base de données est d'autant plus intéressante qu'elle repose pour partie sur des hypothèses fortes relatives à l'esprit du capitalisme et à l'éthique du travail. Son concepteur, Ronald Inglehart, est le père d'un modèle théorique abondamment discuté, qui postule l'existence d'un clivage « matérialistes/postmatérialistes » au sein des sociétés industrialisées.⁸² Exprimée de façon succincte, l'idée originale d'Inglehart est que le succès du capitalisme a entraîné l'émergence de valeurs étrangères à l'esprit initial de l'éthique protestante au sens de Max Weber. Une fois les soucis purement matériels satisfaits,

⁷⁹ Cf. Ferrera 1993: 23-26 ; cf. aussi Friedberg et Ploug 2000.

⁸⁰ Pour une présentation de l'EVS en français, cf. Bréchon et Tchernia 2002: 7-9. Adresse Internet: <http://www.europeanvalues.nl>

⁸¹ Riffaut et Tchernia 2002: 66-67.

⁸² Pour être précis, il faut rappeler que le travail de Inglehart porte également sur certains pays en voie de développement. Bien qu'extrêmement instructive, cette composante de la WVS n'est pas pertinente pour notre propos.

et la « sécurité sociale » garantie, des valeurs dites « postmatérialistes » se seraient progressivement imposées dans l'opinion publique : liberté d'expression, individualisme, libération sexuelle, et – surtout – insistance croissante sur l'importance des loisirs et de la réalisation de soi, et diminution simultanée de la centralité du travail.⁸³

A la lumière des propositions théoriques d'Inglehart, des informations tirées de nos investigations théoriques et de nos études de cas, et tenant compte des obstacles méthodologiques déjà relevés, il nous semble pertinent d'opérationnaliser l'hypothèse relative à l'impact de l'opinion publique de la façon suivante : *la faisabilité politique d'un RI est plus forte dans les pays où l'opinion publique est relativement plus attachée aux valeurs post-matérialistes*.⁸⁴ Au regard des données WVS, la variable 'POSTMAT' prendra la valeur '1' dans les cas finlandais et néerlandais, '0' dans les autres.⁸⁵

Le rôle-clé des syndicats. La question de la « contrainte institutionnelle » avait également été incluse dans la matrice d'hypothèses relative aux déterminants de la faisabilité politique d'un instrument de l'action publique. En matière de politiques sociales, le rôle dévolu aux partenaires sociaux dans la gestion des mécanismes de protection sociale constitue l'un des aspects cruciaux de cette contrainte, qui influe sur les rapports de force entre acteurs.⁸⁶ Les observateurs des débats politiques relatifs au revenu inconditionnel ont souvent souligné combien les organisations de travailleurs étaient, théoriquement du moins, susceptibles de s'opposer à l'introduction d'une telle prestation.⁸⁷ Dans cette perspective, afin de rendre ce constat opératoire, il paraît plausible de présumer que les organisations de travailleurs sont d'autant plus susceptibles de s'opposer à l'octroi automatique d'un revenu détaché du marché du travail qu'elles ont un intérêt, financier et stratégique, au maintien du *statu quo* dans la gestion des programmes existants, spécialement en matière d'assurance-chômage.⁸⁸

⁸³ Cf. Inglehart 1990, 1997 ; Harding et Hikspoors 1995 ; Grendstad 1999.

⁸⁴ Par exemple, Philippe Defeyt, secrétaire fédéral du parti ECOLO (écologistes francophones, Belgique) déclarait explicitement qu'en Europe le lien privilégié entre partis écologistes et RI venait de l'attachement des écologistes aux valeurs typiquement post-matérialistes (entretien avec Philippe Defeyt, Namur, décembre 2001). Cf. aussi Fitzpatrick 1999.

⁸⁵ En 1990 pour les six pays le score moyen de post-matérialisme est 27.67. Finlande et Pays-Bas, avec des scores respectifs de 33 et 32, sont au-dessus. Belgique (27), Canada (25), France (27), et Irlande (22) sont en-dessous. De surcroît, une comparaison des proportions matérialistes/post-matérialistes au sein de chaque pays (1990) donne des résultats très nets, puisque Finlande et Pays-Bas se détachent fortement comme étant comparativement très post-matérialistes (Cf. Inglehart 1997: 359 et 157).

⁸⁶ Cf. notamment chapitre 2, *supra*. C'est aussi en ce sens qu'on peut comprendre le titre de l'ouvrage de Bruno Palier, *Gouverner la sécurité sociale* (Palier 2002a).

⁸⁷ Pour un aperçu des considérations qui peuvent motiver une telle opposition, cf. chapitre 3, section 2, *supra*.

⁸⁸ Pour une modélisation du comportement des syndicats face à un système de RI, cf. Groot 1999: 182-204.

Du point de vue de l'organisation de l'assurance-chômage, on distingue généralement deux types de dispositifs institutionnels dans les pays industrialisés : les systèmes nationaux obligatoires, et les systèmes subsidiés dont la charge est assumée par les syndicats. Cette seconde catégorie est qualifiée de *Ghent system* ou « système de Gand » par les spécialistes.⁸⁹

« In Ghent systems, unions run voluntary (though heavily subsidized by the state) unemployment insurance programs, generally through the operation of local labor exchanges. National compulsory insurance, as the name implies, is financed by mandatory contributions and operated by government officials. Only four Western European countries – Sweden, Denmark, Finland, Iceland – have real Ghent systems. *Belgium has a hybrid system ; though because unions do exercise a great deal of administrative control in fact, it is often considered a de facto Ghent system.* All other advanced democracies in Western Europe as well as in North America and the Pacific (Japan, Australia, and New Zealand) have a version of national unemployment insurance. »⁹⁰

Une comparaison limitée aux taux de syndicalisation comme approximation de la force de mobilisation pourrait donc cacher une distinction cruciale quant à la possibilité d'une opposition des organisations de travailleurs à la suppression des régimes d'assurance-chômage, et à leur remplacement par une prestation inconditionnelle financée par l'impôt. Par conséquent, il nous semble pertinent de supposer que *la faisabilité politique d'un RI est plus forte dans les pays où les syndicats ne sont pas associés à la gestion quotidienne de l'assurance-chômage*. La variable 'NONGHENT' prendra donc la valeur '1' dans les pays dont l'assurance-chômage n'est pas directement administrée par les seuls syndicats. Le codage suivra l'analyse présentée de Lyle Scruggs, qui reprend le classement canonique entre les cinq pays industrialisés relevant du « système de Gand » – à savoir Belgique, Danemark, Finlande, Islande, Suède – et les pays relevant d'une forme de système national obligatoire.⁹¹ 'NONGHENT' prendra donc la valeur '0' dans les cas belge et finlandais, '1' dans les autres cas.

Les mouvements sociaux. L'une des variantes importantes de l'approche en termes de ressources de pouvoir insiste sur l'impact des mouvements sociaux sur la faisabilité politique de réformes du système de protection sociale : « l'histoire sociale enseigne qu'il n'y a pas de politique sociale sans un mouvement social capable de l'imposer ». ⁹² On retrouve

⁸⁹ Cf. aussi chapitre 4, section 1 sur la Belgique. Le dispositif a été baptisé *Ghent system* en raison de son origine historique. En 1900, le libéral Louis Varlez propose au conseil communal de Gand l'adoption d'un plan visant à compléter les revenus des fonds de chômage existants, déjà gérés par les syndicats. Ce plan, une fois adopté, encouragera l'affiliation syndicale, en particulier dans les années 1920 et 1930 (Pour un bon survol historique, cf. Misner 2001). De façon convaincante, Scruggs (2002) explique le maintien d'un haut taux de syndicalisation dans certains pays par l'existence du *Ghent System*.

⁹⁰ Scruggs 2002: 286, nous soulignons.

⁹¹ D'après Isabela Mares (2000) la France disposait d'un système de Gand entre 1905 et la seconde guerre mondiale.

⁹² Bourdieu 2001: 16.

cette problématique des forces sociales non formellement organisées dans certains textes sur le RI, qui soulignent que les bénéficiaires potentiels d'une telle réforme sont peu susceptibles de se manifester collectivement, ce qui affecterait négativement la faisabilité de la proposition.⁹³ Sous-jacente à cette analyse, il y a l'idée que les mouvements sociaux sont effectivement « une source d'entrée des problèmes sur l'agenda des médias et des autorités ».⁹⁴ Nous avons déjà pu souligner qu'une distinction entre mouvement social et parti politique ou groupe de pression organisé était justifiée, du moins du point de vue de notre question de recherche.

« Social movements are not organizations (...). They are networks of interaction between different actors which may either include formal organizations or not, depending on shifting circumstances. »⁹⁵

« La question du rapport à la publicité (au sens juridique) est probablement un point de clivage plus décisif. Les mouvements sociaux ont besoin de publicité : celle des médias, de l'argumentation publique, du tapage aussi. Les groupes de pression peuvent en faire un usage comparable (...). Mais ils fonctionnent d'abord à la négociation feutrée, à l'association permanente et souvent silencieuse aux processus décisionnels que leur assure leur reconnaissance comme interlocuteurs par les autorités politico-administratives concernées. »⁹⁶

« Il existe bien une affinité entre la position structurelle de dominé et le recours à des formes moins institutionnalisées, moins officielles de prise de parole. »⁹⁷

Bien que ne traçant pas de frontière définitive, l'ensemble de ces caractéristiques devrait permettre d'identifier, dans les six cas étudiés ici, d'éventuels mouvements sociaux ayant revendiqué l'introduction d'un RI précédemment à son éventuelle mise à l'agenda. La variable 'MOVEMENT' prendra alors la valeur '1', et nous supposerons que *la faisabilité politique d'un RI est plus forte dans les pays où un mouvement social a défendu la proposition*. Dans un seul pays, la France, un mouvement social a réellement porté la revendication d'un RI.⁹⁸ Dans les autres, la défense de l'idée a été avant tout le fait d'organisations formellement structurées (lobbies, partis écologistes ou même, dans le cas des Pays-Bas, un syndicat). En France, le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 a explicitement soutenu l'idée d'un « droit au revenu », exprimant cette revendication dans de nombreux documents imprimés à cette occasion. Nous attribuerons donc la valeur '1' à la variable 'MOVEMENT' dans le cas français, '0' dans les autres.

⁹³ 'In social policy, there has long been a recognition that social movements have been important in policy formation, yet there is a poverty of theory relating to social movements and little space has been given to generating concepts that might help us understand the role of movements in social policy and welfare' (Martin 2001: 361)

⁹⁴ Neveu 2002 [1996]: 99 ; cf. aussi Della Porta 1999: 226-54, McCarthy, Smith, et Zald 1996.

⁹⁵ Della Porta 1999: 16.

⁹⁶ Neveu 2002 [1996]: 19.

⁹⁷ Neveu 2002 [1996]: 20.

⁹⁸ Cf. chapitre 4, section 2, *supra*.

L'impact du fédéralisme. La structure constitutionnelle de l'Etat, que nous avons reprise comme faisant partie de la « contrainte institutionnelle » dans la matrice d'hypothèses relative aux déterminants de la faisabilité politique, est susceptible de jouer un rôle important dans la discussion politique de réformes en matière de protection sociale, spécialement si celles-ci reposent sur une intégration des programmes existants. Notre étude des différents pays montre que le problème de la définition d'une politique sociale cohérente, et de l'adoption d'instruments pour la réaliser, est particulièrement aigu dans les pays fédéraux. Certains observateurs ont ainsi attribué à la complexité institutionnelle de l'Etat belge, partiellement issue des conflits entre francophones et Flamands, un rôle prépondérant dans une tendance à l'« immobilisme » en matière de lutte contre le chômage.⁹⁹ Au Canada, le fédéralisme est souvent perçu comme la plus solide barrière aux tentatives d'intégration des dispositifs de sécurité du revenu.¹⁰⁰ Alors que le Premier ministre Jean Chrétien semblait, selon les journaux d'Ottawa, envisager la création d'un « revenu annuel garanti », l'ancien ministre québécois Claude Castonguay, qui avait défendu une telle mesure au début des années 1970,¹⁰¹ déclarait en janvier 2001 :

« un régime réel de revenu annuel garanti suppose l'intégration de toutes les mesures de sécurité du revenu. Ca veut dire que l'assurance-chômage et l'assistance sociale devraient alors disparaître. Mais l'assurance-chômage est fédérale et l'assistance sociale est provinciale. Et il y a les crédits d'impôt et les mesures fiscales. Encore là, on a un système d'impôt au niveau fédéral et au niveau québécois. Ce serait presque rêver que d'être capable d'intégrer toutes ces mesures-là aux deux paliers de gouvernement. »¹⁰²

Afin de tester l'effet de ce facteur explicatif, on retiendra une variable 'UNITARY', qui sera définie en suivant l'échelle de fédéralisme et décentralisation développée par Arend Lijphart.¹⁰³ On supposera que l'existence d'un Etat unitaire favorise les propositions redistributives de type RI, qui reposent sur l'intégration des systèmes de taxes et transferts. En d'autres termes, on supposera que *la faisabilité politique d'un RI est plus forte dans les pays unitaires*. Dans *Patterns of Democracy*, Lijphart construit un index de fédéralisme qui va de 1.0 à 5.0. Les pays unitaires et centralisés, comme la France et l'Irlande, obtiennent un score très faible (respectivement 1.2 et 1.0), alors que les pays fédéraux et décentralisés, comme la

⁹⁹ Cf. par exemple Hemerijck et Visser 2000.

¹⁰⁰ Cf. Banting 1987 ; Cf. également Banting & Kymlicka 2003 pour une analyse de l'impact du multiculturalisme sur les politiques sociales, notamment au Canada.

¹⁰¹ La commission qu'il dirigeait (Commission Castonguay-Nepveu) avait recommandé l'adoption d'un « Régime général d'allocations sociales », i.e. un impôt négatif (cf. Québec 1971 et chapitre 4, section 2, *supra*).

¹⁰² Claude Castonguay interrogé dans *Le Devoir*, 8 janvier 2001.

¹⁰³ Lijphart 1999: 189. Pour rappel (cf. section 2 *supra*), dans leur analyse quali-quantitative de la faisabilité politique d'un système national de santé, Blake et Adolino définissent une variable 'Unitary' basée sur cette même échelle de Lijphart.

Belgique et le Canada, obtiennent un score élevé (5.0).¹⁰⁴ Pour les scores allant de 3.0 à 5.0, Lijphart définit trois catégories : les Etats semi-fédéraux (3.0), fédéraux et centralisés (4.0), et les Etats fédéraux et décentralisés (5.0). Nous attribuerons la valeur '0' à la variable 'UNITARY' pour les cas situés dans ces catégories, soit la Belgique, le Canada, et les Pays-Bas. Nous attribuerons la valeur '1' à cette variable pour les cas finlandais, français, et irlandais.¹⁰⁵

Dé-marchandisation. En matière de politiques sociales, les possibilités d'innovation sont fortement contraintes par les arrangements institutionnels existants.¹⁰⁶ Si le rôle dévolu aux partenaires sociaux constitue l'un des aspects de ces arrangements, l'ensemble de l'« héritage institutionnel » devrait également être pris en compte. Comment, en somme, rendre compte des suppositions relatives au « sentier de dépendance » institutionnel sur lequel sont engagés les six pays considérés ? Une manière synthétique d'envisager une réponse à cette question consisterait à reprendre l'idée de trois « mondes » distincts de la protection sociale, fonctionnant chacun selon leur logique propre. Une telle réponse pose un problème méthodologique important, mais pas insurmontable : avec l'inclusion du cas finlandais, notre comparaison porte en effet sur des cas relevant des régimes social-démocrate, chrétien-démocrate et libéral. Or l'utilisation de valeurs binaires imposée par QCA empêche de tenir pleinement compte de l'existence de *trois* mondes de la protection sociale, et impose un regroupement en deux catégories.¹⁰⁷ Pour surmonter cet obstacle, on classera les cas relevant du régime social-démocrate et ceux relevant du régime chrétien-démocrate dans une première catégorie, caractérisée par un score combiné de dé-marchandisation élevé. Dans l'autre catégorie on classera les pays relevant du régime libéral, caractérisés par un faible score combiné de dé-marchandisation.¹⁰⁸ Ce faisant, on prendra également en compte les conclusions des travaux de l'approche en termes de « ressources de pouvoir » qui montrent que les pays obtenant les meilleurs scores de dé-marchandisation sont ceux dans lesquels les blocs social ou chrétien-démocrate, éventuellement alliés à une classe ouvrière mobilisée, ont favorisé l'expansion du système de protection sociale. On supposera donc que *la faisabilité politique d'un RI est plus forte dans les pays non-libéraux*. Pour faciliter la lecture des

¹⁰⁴ Lijphart distingue à juste titre la Belgique d'avant 1993 (score=3.1) et la Belgique d'après 1993 (score=5.0).

¹⁰⁵ Blake et Adolino (2001) définissent une variable 'UNITARY' dans leur étude de la faisabilité politique d'un système national de santé, et utilisent la même échelle de Lijphart pour son codage.

¹⁰⁶ Cf. chapitre 2, section 2, *supra*.

¹⁰⁷ Ceci n'est pas vrai pour l'examen du « résultat historique », i.e. de la variable dépendante. En effet, on peut examiner alternativement les combinaisons de variables produisant un résultat '1', un résultat '0', ou un résultat '-' (indéterminé). Il n'est donc pas exclu d'examiner trois modalités.

formules minimales, la variable sera nommée ‘SOCIAL’, et prendra la valeur ‘1’ dans les cas de la Belgique, de la Finlande, de la France, et des Pays-Bas. Pour le Canada et l’Irlande, la variable prendra la valeur ‘0’.

(3) *La faisabilité politique d’un RI : une analyse booléenne*¹⁰⁹

Nous démarrons l’analyse booléenne proprement dite à partir de la « formule de faisabilité » suivante :

$$AGENDA = f(POSTMAT, NONGHENT, MOVEMENT, \\ UNITARY, SOCIAL)$$

ou, plus simplement :

$$AGENDA = f(P, N, M, U, S)$$

L’analyse booléenne commence par la construction d’une table des données brutes (ou « table de vérité ») reprenant l’ensemble des cas et les variables codées pour chacun d’entre eux. Dans le cas présent, chaque cas étant unique (il n’y a pas deux cas pour lesquels les variables prennent la même valeur) cette table correspond à la « table des configurations ».

Tableau 5.9 : Table des configurations

	<i>POSTMAT</i> (P)	<i>NONGHENT</i> (N)	<i>MOVEMENT</i> (M)	<i>UNITARY</i> (U)	<i>SOCIAL</i> (S)	<i>AGENDA</i>
<i>Belgique</i>	0	0	0	0	1	0
<i>Canada</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Finlande</i>	1	0	0	1	1	0
<i>France</i>	0	1	1	1	1	0
<i>Irlande</i>	0	1	0	1	0	1
<i>Pays-Bas</i>	1	1	0	0	1	1

On demande ensuite au logiciel QCA de procéder à la minimisation de cette table en utilisant les règles de l’algèbre booléenne. Dans le cas présent, le logiciel produit la formule suivante :

¹⁰⁸ Esping-Andersen 1990: 52.

¹⁰⁹ Une première version de cette sous-section a été largement améliorée à la suite de la rédaction d’un article co-écrit avec Sakura Yamasaki (Vanderborght et Yamasaki, *à paraître*), qui portait sur ce même sujet. La version actuelle reprend certains passages de cet article. Je remercie Sakura Yamasaki de sa précieuse collaboration dans ce cadre.

$$\text{AGENDA} = \text{postmat NONGHENT movement social} + \\ \text{POSTMAT NONGHENT movement unitary SOCIAL}$$

Suivant les mêmes règles, cette formule peut être réécrite de la façon suivante :

$$\text{AGENDA} = \text{NONGHENT movement} \\ (\text{postmat social} + \text{POSTMAT unitary SOCIAL}) \quad (\text{formule 1})$$

Cette reformulation permet de rendre bien visible la condition commune aux différentes combinaisons, soit **NONGHENT movement**, combinaison de conditions nécessaire à la production du résultat **AGENDA = 1**.¹¹⁰ Cette condition est mieux mise en évidence encore lorsqu'on demande au logiciel d'inclure des *cas logiques* (ou hypothèses simplificatrices) dont il va considérer qu'ils produisent le même résultat.¹¹¹ L'équation minimale se résume alors à :¹¹²

$$\text{AGENDA (L)} = \text{NONGHENT movement} \quad (\text{formule 2})$$

Certes, la *formule 1* laisse place à la complexité tout en permettant d'aller au-delà des cas eux-mêmes en isolant une combinaison de conditions cruciales (**NONGHENT movement**). Toutefois, la *formule 2*, plus parcimonieuse, démontre l'utilité du recours aux cas logiques. Comme l'indiquent De Meur et Rihoux, « seul le recours aux cas logiques permet (...) de dépasser la description, de franchir le pas vers l'élaboration théorique, qui requiert un plus grand degré de généralisation, même modeste ».¹¹³ Bien entendu, si l'inclusion des cas logiques permet d'avancer dans la généralisation, seul le retour vers les cas réels eux-mêmes permettra d'éclairer pleinement le résultat obtenu par cette procédure. Il devrait être néanmoins possible, avant même cette étape, de tirer des conclusions préliminaires quant aux conditions de mise à l'agenda de la proposition.

¹¹⁰ Cf. De Meur et Rihoux 2002: 80.

¹¹¹ Sur l'inclusion des cas logiques, voir la présentation de l'étude de Blake et Adolino, section 2, *supra*. Pour rappel, il faut comprendre l'inclusion des cas logiques par le logiciel comme autant d'hypothèses artificielles (ou « hypothèses simplificatrices »), portant sur des cas non-observés empiriquement qui ne contredisent *jamais* les cas réels présentés dans la table des configurations. La production de ces hypothèses artificielles n'est donc pas totalement détachée de la réalité empirique. Dans ce cadre, le logiciel attribue à la variable dépendante (au « résultat ») une valeur '1' ou '0' pour chacun des cas logiques, permettant ainsi la production d'une formule minimale plus parcimonieuse. Cette opération soulève cependant une difficulté méthodologique majeure, puisque le logiciel peut produire des hypothèses logiques contradictoires. Nous y revenons plus loin. Pour une critique relative à l'utilisation des cas logiques, cf. spécialement Markoff 1990.

¹¹² Le 'L' entre parenthèses signifie, par convention, « avec inclusion des cas logiques ».

Il est toutefois opportun d'interroger également le logiciel sur les combinaisons de conditions produisant l'absence de RI à l'agenda, soit **agenda = 0**.

$$\text{agenda} = p \text{ N M U S} + P \text{ n m U S} + p \text{ n m u S} \quad (\text{formule 3})$$

$$= S (\text{n m} (P \text{ U} + p \text{ u}) + p \text{ N M U}) \quad (\text{formule 4})$$

La **formule 3** représente une équation relativement complexe qui, prise telle quelle, n'apporte aucun enseignement puisqu'elle ne représente qu'une traduction algébrique des cas examinés. Si l'on peut la réécrire en isolant une condition nécessaire, à savoir **SOCIAL (formule 4)**, l'inclusion des cas logiques permet toutefois, à nouveau, d'obtenir une formule minimale bien plus simple :

$$\text{agenda (L)} = \text{nonghent} + \text{UNITARY SOCIAL} \quad (\text{formule 5})$$

En se concentrant sur les formules produites après inclusion des cas logiques, soit les formules **2** et **5**, on peut suggérer une première « généralisation modeste » à partir des résultats de l'analyse booléenne. La formule **AGENDA (L) = NONGHENT movement** doit être lue comme suit : l'absence d'un *Ghent System* (**NONGHENT**) et l'absence simultanée d'un mouvement social ayant défendu la proposition (**movement**) entraînent la mise à l'agenda d'un RI. Pour le dire autrement, la combinaison suppose que le RI est politiquement faisable dans les pays ne disposant pas d'un système de Gand, pour autant qu'aucun mouvement social n'émerge en faveur de la proposition. Ce résultat semble indiquer que la faisabilité politique d'un RI (ici sa « mise à l'agenda ») n'est pas liée à sa visibilité publique : il importerait qu'il n'y ait ni opposition des syndicats (puisque par hypothèse l'implication dans un système de Gand crée un intérêt, pour les syndicats, à s'opposer au RI), ni mouvement social susceptible de propulser la proposition dans l'espace public.

La formule **agenda (L) = nonghent + UNITARY SOCIAL** est plus surprenante encore. Si à l'évidence la condition **nonghent** – soit la présence d'un système de Gand – confirme l'hypothèse initiale, la combinaison **UNITARY SOCIAL** est déconcertante. Elle signifierait que les systèmes de protection sociale performants en terme de démarchandisation ne constituent pas un terreau fertile, du moins lorsqu'il sont constitués dans des Etats unitaires. Comment expliquer le fait que les déductions tirées des formules minimales soient à

¹¹³ De Meur et Rihoux 2002: 127.

ce point étrangères aux hypothèses initiales ? Avant de tenter une réponse, il importe de faire une nouvelle pause méthodologique.

Le logiciel QCA 3.0 a effectué *séparément* les procédures de minimisation produisant les formules **2** et **5**. En d'autres mots, il n'a pas comparé les cas logiques (i.e. cas non-observés, ou « hypothèses simplificatrices ») pris en compte lors de l'analyse de **agenda (L)** et de **AGENDA (L)**. Il est par conséquent parfaitement possible que certains de ces cas logiques aient été utilisés dans les deux procédures, ce qui les rendraient *contradictaires*. En effet, ils seraient alors supposés produire à la fois un résultat '1' (i.e. 'AGENDA') et un résultat '0' (i.e. 'agenda'). Une fonction du logiciel permet toutefois de comparer les cas logiques utilisés dans chacune des procédures, et de traquer les contradictions. Dans le cas de présente analyse, il s'avère effectivement que le même cas logique **N m U S** a été utilisé dans les deux procédures.

Différentes techniques sont envisageables pour surmonter une telle contradiction. Nous expliquons le choix de l'une d'entre elles, ainsi que la procédure qu'elle implique, dans une annexe de ce chapitre.¹¹⁴ Elle permet la production de deux formules minimales corrigées, qui ne sont plus dépendantes de cas logiques contradictoires :

AGENDA (L) = NONGHENT movement (formule 6)

agenda (L) = nonghent + MOVEMENT (formule 7)

Les deux formules sont désormais logiquement complémentaires. La *formule 7* est partiellement conforme aux hypothèses initiales. Elle indique que la présence d'un système de Gand (**nonghent**), dans lequel les syndicats jouent un rôle central quant à la gestion quotidienne de l'assurance-chômage, affecte négativement la faisabilité politique d'un RI. Paradoxalement, cette dernière est aussi négativement associée à la présence d'un mouvement social (**MOVEMENT**) revendiquant la proposition. S'il s'agit bien là d'une généralisation, une interprétation sommaire des cas belge et français pourraient venir illustrer cette explication. En Belgique, l'opposition forte des syndicats, qui trouverait son origine dans la position particulière que leur confère le système de Gand, aurait empêché l'émergence d'un RI comme « alternative sérieuse ». En France, l'existence d'un mouvement social revendiquant la proposition aurait précipité une prise de position négative des autorités. Si

¹¹⁴ L'annexe figure en fin du présent chapitre.

cela était vrai, l'argument reposant sur la force des mouvements sociaux serait invalidé, puisque l'absence de mouvement est retenue comme condition suffisante pour l'absence d'un RI à l'agenda.

Cette interprétation soulève de nombreuses interrogations, non seulement quant à sa pertinence empirique, mais aussi quant à ses origines proprement « méthodologiques ». Comme nous l'avons annoncé, le retour au cas permettra de confronter ces formules au matériau empirique, et éventuellement de les dépasser. Il convient toutefois, auparavant, de porter un regard critique sur QCA, à la fois pour mettre en évidence les apports de la technique et pour relativiser la portée des généralisations modestes induites par la minimisation booléenne dans le cas de la présente étude.

Conclusion :

Une technique utile mais imparfaite

L'application de QCA à notre question de recherche, qui porte sur les déterminants de la faisabilité politique d'un RI, nous conduit à émettre plusieurs réserves sur cette technique.¹¹⁵ La difficulté méthodologique qui paraît, à première vue en tout cas, à la fois la plus lourde de conséquences et la plus insurmontable dans le cadre de QCA concerne la prise en compte de la « temporalité ». Déjà brièvement abordée dans la section précédente, cette difficulté avait été mise à l'écart en raison de l'impossibilité de segmenter chronologiquement les variables contextuelles dans l'analyse. La multiplication de sous-unités distinctes dans le temps n'apportait aucune information complémentaire.¹¹⁶ Pourtant, dans les trois cas pour lesquels 'AGENDA=1', la mise à l'agenda d'un RI n'a constitué qu'un événement relativement ponctuel et localisé en regard des conditions contextuelles examinées. La solution « statique » produite par QCA ne permet pas d'identifier les séquences temporelles intervenues dans la production de ce résultat. Comment expliquer, par exemple, qu'en 1988 le RI n'ait pas été à l'agenda aux Pays-Bas, alors qu'il l'était en 1994 ? La formule générée par QCA ne permet pas de répondre directement à cette question, puisqu'elle est supposée valoir pour l'ensemble de la période 1970-2002. Dans leur étude de la faisabilité politique d'un système national de santé, Blake et Adolino évoquent cette difficulté : « we recognize that this study employs a cross-sectional, 'snapshot' approach to a long period of time – fifty years ».¹¹⁷ Mais ils estiment que les conditions retenues (variables indépendantes) sont suffisamment robustes (i.e. structurelles) que pour être utilisées sur une longue période. C'est précisément la stratégie que nous avons adoptée en sélectionnant – pour l'essentiel – des caractéristiques macro-sociales.

En réalité, il importe de dépasser le constat spontané sur le supposé « problème de la temporalité » pour mieux cibler la critique à adresser à QCA. Le fait que rien dans la formule générée par le logiciel ne permette d'expliquer pourquoi un RI était à l'agenda aux Pays-Bas en 1994, et pas en 1988, n'est qu'indirectement lié à ce problème. On pourrait d'abord affirmer que, tout simplement, la sélection des conditions a été effectuée de façon inadéquate. Le choix d'autres variables, plus fines ou plus « micro », aurait permis de segmenter chronologiquement les Pays-Bas, et d'expliquer la différence entre la situation de 1994 et

¹¹⁵ Pour une « revue critique des critiques » de QCA, cf. De Meur, Rihoux et Yamasaki 2002.

¹¹⁶ A une exception près, toutefois : la variable mouvement aurait valu '0' pour la France avant 1997. Une segmentation France1980-90 et France1991-2002 aurait donc eu un sens.

celle de 1988. On aurait pu, par exemple, définir une variable « présence d'un ministre des Finances libéral » qui aurait effectivement, dans le cas néerlandais, pris une valeur '0' en 1988 et '1' en 1994. Aurait-ce été réellement avancer dans l'explication ? On peut en douter. Une infinité de variables plus farfelues aurait en effet pu produire la même table de vérité. Ce qui à première vue semble relever d'une insuffisante prise en compte de la temporalité relève bien plutôt d'une double limite de QCA qui n'est pas dépassable sans retour aux cas.

En premier lieu, QCA ne permet pas de pénétrer dans la « boîte noire ».¹¹⁸ Les formules produites par l'analyse booléenne ne peuvent suffire à expliquer les processus politiques (et, plus généralement, les mécanismes causaux) à l'œuvre dans les discussions sur l'introduction d'un RI. Sont-elles pour autant inutiles ? Pas nécessairement, mais il faut être conscient de leur statut épistémologique. Les formules finales générées par QCA représentent des (combinaisons de) conditions susceptibles de produire le résultat 'AGENDA' ou, alternativement, le résultat 'agenda'. Mais elles ne suffisent pas à rendre compte des liens de causalité entre variables indépendantes et variable dépendante, ni à expliquer le « pourquoi ? » du résultat produit. Les (combinaisons de) conditions représentent une série d'« ingrédients » – pour reprendre une expression de Ragin – favorisant ou empêchant le changement. Seul le recours à l'étude approfondie du cas néerlandais, par exemple, permettra de rendre compte des différences de processus ayant mené à la mise sur agenda d'un RI en 1994, alors que les mêmes conditions décisives n'avaient « rien » produit en 1988.¹¹⁹

Cette réponse à la critique n'est cependant pas entièrement satisfaisante. Car si l'ambition de QCA ne consiste pas à entrer dans la « boîte noire » des processus politiques, mais bien à identifier des conditions dans lesquelles ils se déroulent, une deuxième limite vient relativiser la portée de cette précision. QCA est, en tant qu'approche comme en tant que technique, fondamentalement *déterministe*. L'effet étudié, i.e. la variable dépendante, peut prendre deux valeurs, la présence ou l'absence. Selon QCA la combinaison de conditions **NONGHENT movement**, identifiée comme cruciale, est nécessaire à la production du résultat 'AGENDA = 1'.¹²⁰ Bien entendu, le choix d'une variable 'AGENDA', plutôt que 'faisabilité', visait explicitement à contourner ce problème méthodologique. Cette réponse n'est toutefois que partiellement adéquate, puisque l'identification d'une combinaison de

¹¹⁷ Blake et Adolino 2001: 695.

¹¹⁸ De Meur et Rihoux 2002: 136-38. Dans un chapitre entièrement consacré aux critiques de QCA, De Meur, Rihoux et Yamasaki insistent précisément sur le fait que le problème de la « boîte noire » doit être distinct de celui relatif à la prise en compte de la temporalité (De Meur, Rihoux et Yamasaki 2002: 138).

¹¹⁹ Il est vrai que, d'une certaine façon, le problème de la temporalité resurgit ici, puisqu'en réalité il est erroné de prétendre que ces conditions n'ont 'rien' produit en 1988. 1988 a, tout comme les années antérieures et postérieures, préparé le terrain pour la mise à l'agenda d'un RI.

causes produisant ‘AGENDA=1’ et à son tour tributaire du caractère déterministe de l’analyse. Prise à la lettre, l’équation minimale signifie que **NONGHENT movement** est une combinaison de conditions nécessaire et suffisante à la présence d’un RI à l’agenda. Or à l’évidence l’exemple des Pays-Bas – pour ne prendre une nouvelle fois que celui-là – suggère que cette même combinaison n’a pas produit le résultat ‘AGENDA’ en 1988. Il paraît donc sage de renouer, dans l’interprétation de la formule minimale, avec une conception de type probabiliste qui pourrait s’exprimer comme suit : il existe une combinaison de conditions **NONGHENT movement** favorable à l’émergence d’un RI sur l’agenda politique ; ou, en d’autres mots, la probabilité qu’un RI figure à l’agenda croît lorsque la combinaison de conditions **NONGHENT movement** est présente. Le retour aux cas devrait permettre de comprendre comment cette combinaison a pu être exploitée, à un moment donné, par des acteurs impliqués dans un processus politique.

James Mahoney indique à juste titre que « a deterministic understanding of causation characterizes Small-N analyses that employ Boolean algebra ». ¹²¹ Toutefois, on pourrait ajouter que traditionnellement, *toutes* les études *small-N* sont confrontées au problème du déterminisme, qui ne constitue pas une exclusivité de QCA. En politique comparée seules les techniques statistiques, nécessairement appliquées à un grand nombre de cas rendent possible l’examen de relations causales de type probabiliste. Les analyses comparatives reposant sur un petit nombre de cas, dont QCA offre un exemple paradigmatique, visent à identifier des conditions ou combinaisons de conditions produisant un résultat historique. Si ces conditions sont présentes, le résultat se produit. ¹²² Cette quête des « invariants » a fait l’objet de nombreuses critiques, notamment parce qu’elle peut aller jusqu’à l’élaboration d’universaux transhistoriques qui, bien qu’utile en soi, fait parfois l’impasse sur la complexité et la contingence des situations historiques. Dans un article consacré à la question, l’un des contempteurs de cette tradition souligne toutefois :

« I am making no plea for historical particularism, much less for epistemological relativism or postmodern linguisticism. I am arguing that regularities in political life are very broad, indeed transhistorical, but do not operate in the form of recurrent structures and processes at a large scale. They consist of recurrent causes which in different circumstances and sequences compound into highly variable but nonetheless explicable effects. » ¹²³

¹²⁰ Pour rappel, ce résultat a été produit après inclusion des cas logiques.

¹²¹ Mahoney 2000: 395.

¹²² « Indeed, small-N studies cannot operate effectively under probabilistic assumptions because they would require much larger N’s to have any meaningful results » (Liebersohn 1991: 312).

¹²³ Tilly 1995: 1601.

C'est effectivement dans cette perspective que nous proposons d'utiliser les résultats produits par QCA. Certes les formules minimales obtenues au terme de l'analyse booléenne peuvent être interprétées comme la mise en évidence d'invariants ; mais on peut également les interpréter comme constituant une mise en évidence des ingrédients du changement, susceptibles de produire des effets variables suivant les circonstances et les séquences d'événements. L'insistance de Ragin sur l'indispensable « retour aux cas » prend alors tout son sens : les cas qui ont servi à l'élaboration d'un « invariant transhistorique » vont servir à en relativiser la portée, pour permettre plutôt la production, au final, d'une « généralisation modeste ».

Notre travail met en lumière au moins deux autres problèmes induits par l'utilisation de QCA. Le premier concerne la délicate question de la *dichotomisation* des variables. On a déjà vu l'impact que pouvait avoir cette contrainte sur la prise en compte de la probabilité de production d'un résultat historique. Mais le codage en « présent » ou « absent » induit bien évidemment un autre type de difficulté, qui concerne tout simplement la perte d'information.¹²⁴ On a attribué la valeur '1' à la variable 'AGENDA' dans les cas canadien, irlandais et néerlandais. Un tel codage masque d'énormes différences de degré entre, par exemple, les succès des défenseurs irlandais d'un RI et les fortunes diverses de leur homologues canadiens. Par ailleurs, ce codage occulte des développements graduels qui, comme en France, ont pu mener à l'adoption de mesures dont la logique de fonctionnement est proche du RI sans que la proposition elle-même ne constitue une « alternative sérieuse ». Il est donc évident que l'opération qui consiste à dichotomiser les variables engendre, de ce point de vue, une simplification radicale. Est-elle pour autant injustifiée ? Lorsqu'elle repose sur une bonne connaissance des cas en amont, et qu'elle est réexaminée lors du retour des cas en aval, cette réduction de la complexité peut être bienvenue dans une perspective comparative. La mise en lumière de la « causalité conjoncturelle multiple » serait impossible sans elle. A nouveau, QCA doit par conséquent être comprise comme une technique qui complète les études de cas, mais ne peut en aucun cas les remplacer : « QCA n'est qu'un moment dans l'analyse ».¹²⁵

L'autre problème concerne la sensibilité extrême de QCA aux cas sélectionnés. Dans notre analyse la seule présence de la France, cas unique d'un pays dans lequel un mouvement social a revendiqué l'introduction d'un RI, modifie fondamentalement les conclusions finales.

¹²⁴ Cf. à ce sujet De Meur et Rihoux 2002: 120.

¹²⁵ Charles Ragin, intervention orale lors du Congrès du *European Consortium for Political Research*, Marburg (Allemagne), septembre 2003.

Si la France avait été absente de la table de vérité, les formules minimales (avec inclusion des cas logiques) auraient été :

AGENDA (L) = NONGHENT

agenda (L) = nonghent

Les mêmes formules auraient été obtenues si, en suivant le constat posé certains économistes,¹²⁶ nous avons jugé que l'introduction de la *Prime pour l'emploi* en 2001 avait effectivement fait de l'impôt négatif une « alternative sérieuse ». Si, autrement dit, on avait attribué le résultat 'AGENDA = 1' plutôt que 'agenda = 0' au cas français, les formules minimales (avec inclusion des cas logiques) auraient été :

AGENDA (L) = NONGHENT

agenda (L) = nonghent

On voit bien, par cet exemple, que les conclusions d'une analyse booléenne sont fortement dépendantes de la sélection des cas et de leur codage. Est-ce pour autant un réel désavantage de la technique ? On pourrait avancer que la « sensibilité aux cas » est inhérente à tout étude *small-N*. De surcroît, il faudrait ajouter que cette caractéristique peut être envisagée comme un *avantage* de la technique, qui attribue un poids égal à chaque cas, et n'en exclut aucun pour raisons de non-représentativité statistique.¹²⁷ Ainsi le cas français, s'il influence fortement les conclusions, représente-t-il un chemin de faisabilité (ou, plutôt, de non-faisabilité) tout à fait singulier, qu'il aurait été inopportun de ne pas retenir. La sensibilité aux cas permettrait alors d'enrichir les conclusions – pour autant que la sélection des cas comme celle des conditions aient été effectuées correctement.

Au final on peut conclure que la *Qualitative Comparative Analysis*, malgré ses limites et les difficultés méthodologiques importantes qu'elle induit, est une technique qui peut utilement fonctionner comme appoint à une recherche comparative historique. La nature particulière de la technique oblige à opérer un série de choix délicats, mais transparents, à procéder à une revue systématique des informations disponibles, à réduire la complexité pour faire apparaître les variations cruciales. C'est la nécessité de définir des variables précises et de les dichotomiser qui, par essais successifs, nous a incité à tester l'influence d'un *Ghent System*, à clarifier la notion de « valeurs de l'opinion publique » dans le cas du RI, ou à séparer nettement les mouvements sociaux des autres groupes de pression.

Toutefois, nous l'avons plusieurs fois répété, cette technique n'est appropriée que dans la mesure où elle s'accompagne d'une recherche approfondie effectuée sur le plus grand

¹²⁶ Piketty 2001.

¹²⁷ Cf. De Meur et Rihoux 2002: 130-133.

nombre de cas possibles. Dans une lecture critique de *The Comparative Method*,¹²⁸ John Markoff estimait dans le même sens qu'un usage mécanique de QCA détaché d'une véritable immersion dans les cas ne peut produire que des résultats décevants, éloignés des intentions originellement exprimées par Charles Ragin. Dans ce cas la technique elle-même, légitimée par l'usage d'un logiciel, pourrait servir de paravent à des entreprises comparatives dénuées d'intérêt scientifique. L'ambition du chapitre qui suit consistera précisément, par le retour aux cas, à éclairer les résultats obtenus en analysant des processus politiques complexes et des séquences temporelles plus courtes. Au cours de cette entrée dans la « boîte noire », il sera régulièrement fait référence aux combinaisons de conditions identifiées par QCA, qui seront confrontées à la réalité empirique dont elles sont issues, et parfois remises en cause. On montrera de la sorte que, intégrée dans un éventail d'approches, QCA peut effectivement s'avérer pertinente.

¹²⁸ Ragin 1987.

Annexe au chapitre 5

Contradictions logiques et introduction d'un cas théorique dans QCA¹²⁹

Lorsque les cas logiques sont intégrés dans la procédure de minimisation, le logiciel QCA 3.0 choisit des configurations qui ne sont pas observées empiriquement, mais qui pourraient l'être dans une période ou une sélection de cas différentes, et qui ne contredisent jamais les cas présentés dans la « table des configurations ». Par conséquent, le logiciel inclut dans la procédure de minimisation des « hypothèses *simplificatrices* », ou cas logiques, en attribuant à la variable résultat une valeur '1' ou '0' pour chacun de ces cas non observés. Ce « raffinement dans la procédure »¹³⁰ vise à produire une formule minimale plus parcimonieuse et à dépasser ainsi l'univers restreint des observations empiriques pour aboutir à une généralisation modeste.

Or, le logiciel effectue la minimisation des configurations '1'¹³¹ et des configurations '0' séparément, de façon indépendante. En d'autres termes, il ne compare pas les hypothèses simplificatrices prises en compte lors de l'analyse des '1' avec inclusion des cas logiques avec celles utilisées au cours de l'analyse des '0' avec inclusion des cas logiques. Il est donc parfaitement possible que certains cas logiques identiques (c'est-à-dire qui présentent les mêmes valeurs de conditions) soient intégrés dans les deux analyses, ce qui entraîne une contradiction puisqu'un même cas logique est alors associé à la fois à un résultat '1' et à un résultat '0'. Les formules minimales générées à la suite d'une telle analyse sont forcément incorrectes si la présence *et* l'absence du résultat sont analysés, comme c'est le cas dans le présent travail.¹³²

Les hypothèses simplificatrices prises en compte par le logiciel pour la minimisation peuvent être visualisées grâce à la fonction « *compute assumptions* ».¹³³ Celles qui ont été utilisées dans le cas de la présente étude sont reprises ci-dessous :

¹²⁹ Cette annexe reprend une partie des éléments de l'analyse présentée dans Vanderborght & Yamasaki (*à paraître*).

¹³⁰ Cf. De Meur et Rihoux 2002: 61.

¹³¹ C.-à-d. une configuration dont le résultat prend la valeur « 1 ».

¹³² Lorsque seul un des résultats (seule la valeur '1' ou la valeur '0') est pris en compte, il n'y a alors pas de problème « logique ». Cependant, même si il n'y a pas toujours de complémentarité causale entre les résultats '1' et les résultats '0', il est recommandé d'effectuer les deux analyses.

¹³³ La formulation varie suivant les versions du logiciel.

- Pour la minimisation des cas '1' :

NONGHENT movement UNITARY SOCIAL

POSTMAT NONGHENT movement UNITARY

POSTMAT NONGHENT movement SOCIAL

POSTMAT NONGHENT movement social

- Pour la minimisation des cas '0' :

nonghent MOVEMENT

nonghent social

postmat nonghent UNITARY

POSTMAT nonghent unitary

POSTMAT MOVEMENT UNITARY SOCIAL

POSTMAT NONGHENT UNITARY SOCIAL

NONGHENT movement UNITARY SOCIAL

postmat movement UNITARY SOCIAL

On peut observer la présence du cas logique **NONGHENT movement UNITARY SOCIAL** dans les deux groupes. Le logiciel a donc eu recours à un même cas logique auquel il a attribué des valeurs contradictoires au résultat : tantôt un '1' (**AGENDA = NONGHENT movement UNITARY SOCIAL**), tantôt un '0' (**agenda = NONGHENT movement UNITARY SOCIAL**). Ce phénomène constitue un piège méthodologique d'importance, dont l'identification n'est pas spontanée. Si le chercheur décide de ne pas y prêter attention, il s'expose à produire des généralisations erronées puisque reposant sur des contradictions logiques.

Dans sa recherche doctorale,¹³⁴ Benoît Rihoux est confronté à la même difficulté et suggère deux pistes pour la surmonter. La première consiste à « (...) créer sur base de l'hypothèse simplificatrice contradictoire, un cas factice qui serait considéré comme un cas '1' ou un cas '0', et ajouté aux cas observés ». La deuxième « consiste à déterminer, si

¹³⁴ Rihoux 1999: 464-79. Cf. aussi Rihoux 2001: 207-208.

l'arbitrage en faveur de l'un ou l'autre choix manuel,¹³⁵ dans la minimisation des configurations '1' ou '0', ne permet pas d'éliminer *de facto* telle ou telle hypothèse simplificatrice contradictoire ».

Appliquée à notre recherche, cette deuxième solution s'est avérée inefficace, car les nouvelles formules ainsi obtenues incluaient aussi des hypothèses simplificatrices contradictoires. Nous avons donc opté pour la première voie en attribuant au cas logique **NONGHENT movement UNITARY SOCIAL** la valeur de résultat '1'. Cette attribution du résultat '1' peut être justifiée en regard des hypothèses explicatives formulées plus haut, dont la teneur reposait à la fois sur des considérations théoriques et empiriques. Ainsi les trois conditions **NONGHENT**, **UNITARY**, et **SOCIAL**, présentes dans le cas logique, sont-elles supposées accroître la faisabilité politique d'une AU. A la fois pour rester fidèle à l'opérationnalisation théoriquement informée des conditions et pour prendre en considération l'effet potentiellement inhibiteur – suggéré par la *formule (1)*, cf *supra* – de la condition **MOVEMENT**, on postulera qu'un cas combinant la présence des trois conditions et l'absence d'un mouvement social défendant la proposition (**movement**) produit **AGENDA**. Nous pouvons donc inclure dans la table des configurations un *cas théorique* **N m U S** qui visera à annuler la contradiction.

Tableau A1 : table des configurations avec cas théorique

	<i>POSTMAT</i>	<i>NONGHENT</i>	<i>MOVEMENT</i>	<i>UNITARY</i>	<i>SOCIAL</i>	<i>AGENDA</i>
<i>Belgique</i>	0	0	0	0	1	0
<i>Canada</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Finlande</i>	1	0	0	1	1	0
<i>France</i>	0	1	1	1	1	0
<i>Irlande</i>	0	1	0	1	0	1
<i>Pays-Bas</i>	1	1	0	0	1	1
<i>'Théorique'</i>	-	1	0	1	1	1

Bien évidemment, seule l'analyse des '1' et des '0' avec *inclusion des cas logiques* est reprise. On obtient alors les deux formules minimales corrigées que nous avons analysées dans ce cinquième chapitre :

¹³⁵ Avec certaines données, comme c'était le cas pour Rihoux (*Ibid.*) il arrive que le logiciel « laisse la main » au chercheur, et lui laisse donc le choix entre différentes formules minimales que le logiciel considère comme « logiquement équivalentes ».

AGENDA (L) = NONGHENT movement

(formule 6)

Agenda (L) = nonghent + MOVEMENT

(formule 7)

Dont voici les nouvelles hypothèses simplificatrices :

- pour la minimisation des cas '1' :

POSTMAT NONGHENT movement social

postmat NONGHENT movement unitary SOCIAL

- pour la minimisation des cas '0' :

POSTMAT MOVEMENT

nonghent MOVEMENT

MOVEMENT unitary

MOVEMENT social

nonghent social

postmat nonghent UNITARY

POSTMAT nonghent unitary

On observe donc que le logiciel n'a plus généré d'hypothèses simplificatrices contradictoires.